

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |





LA PREMIERE COMMUNION

D'APRÈS JULES BRETON.

INAUGURANT dernièrement une Exposition internationale de Beaux-Arts, le ministre d'un grand pays, dans son discours, constatait ce fait que, malgré les différences qui les distinguent, les écoles européennes sont toutes pénétrées du *sentiment humain*. J'avoue ne pas saisir toute la profondeur de ce mot. Le sentiment, pour autant humain qu'il puisse être, est multiple ; il en est de vulgaires, de grossiers, même de peu propres ; d'un autre côté, il en est d'élevés, de délicats, de poétiques, de chastes ; ce sont ceux de cette dernière catégorie, heureusement, qui inspirent les œuvres de Jules Breton.

Il y a autre chose que des lignes et des couleurs dans la nature ; elle a aussi son âme, sa poésie, son idéal et ça été le grand secret du sympathique maître français, de s'être mis en communion intime avec cette âme, d'avoir revêtu la beauté sensible des choses, d'une beauté morale supérieure. C'est ainsi qu'en peignant les sujets les plus

humbles, les scènes les plus rustiques de la vie des champs, il parvient à leur donner de la grandeur et à émouvoir fortement. Il fait vibrer et sentir l'âme de la nature ; son pinceau chante pour ainsi dire la poésie innée des choses ; ses toiles deviennent des hymnes au Créateur.

Breton, Jules-Adolphe-Aimé-Louis, naquit à Courrières, dans le Pas-de-Calais, en 1827. Son premier maître fut le peintre gantois Félix de Vigne, artiste distingué et dont le père, Ignace, a fait les décorations de la plupart des théâtres de Londres. Breton se lia d'amitié avec son maître ; des liens plus étroits s'établirent même entre eux par la suite, car en 1858, il épousa Mlle de Vigne. L'auteur des *Amours d'Abrocome et de la belle Anthia* né fut pas le seul maître de notre artiste ; de l'atelier de celui qui devint son beau-père, Jules-Adolphe passa à l'atelier d'un autre peintre d'histoire, Michel Drolling, un continuateur de David et supérieur peut-être à son modèle comme coloriste et aussi comme grâce et souplesse de mouvement. L'élève acquit en grande partie chez ce fécond maître les qualités qui le distinguent : un style pur et élevé, un dessin correct, un grand sentiment de vérité. Dans les paysages de Breton les figures ne sont pas les accessoires, mais la chose principale et elles sont d'une exécution, d'une facture et d'un style qui approchent de la grande peinture dont il fut forcément nourri par ses maîtres ; c'est, en somme, de la peinture en plein air pour une grande partie de ses tableaux, et sans les écueils, les défauts que ses imitateurs n'ont pas su éviter.

*
* *

Jules Breton débuta au Salon de 1849 par un petit tableau de genre d'une note un peu mélancolique, intitulé *Misère et désespoir*. On ne lui accorda pas une grande attention et encore moins à l'envoi de l'année suivante

conçu dans une même gamme : la *Faim*. Son cœur sensible et généreux, qualités de la jeunesse souvent, s'était ému au spectacle des misères sociales qui marquèrent la période de disette de 1847 à 1850, et il s'était essayé à en retracer quelques traits caractéristiques sur la toile. Ces sujets ne séduisent pas la foule ; ses fibres s'en irritent plutôt que d'en être attendries. Seulement en 1853, après quelques essais qui passèrent inaperçus, on commença à remarquer la tournure originale de son talent, avec le *Retour des moissonneurs*. L'artiste avait trouvé sa voie et dès lors marcha de succès en succès.

A l'Exposition universelle de 1855, où la France, la première, eut l'idée de faire figurer en face de l'industrie, la plus noble et la plus brillante des productions de l'esprit humain : l'art, Breton prit rang parmi l'élite des peintres français cultivant le même genre que lui. A ce concours international, qui abattait du coup les barrières pour ainsi dire infranchissables des nationalités et dans lesquelles l'art s'était toujours trouvé circonscrit, il marqua sa place par trois excellentes œuvres qui obtinrent d'unanimes suffrages. L'une était une scène comique, le *lendemain de la Saint-Sébastien*, de facture large et vigoureuse ; les deux autres compositions représentaient des scènes de la vie des champs, dans leur simplicité rustique mais d'un sentiment plein de naïveté et de charme : les *Glaneuses*, pauvres filles en haillons, belles néanmoins sous leur accoutrement pittoresque et avec leurs chairs saines, dorées comme les épis qu'elles ramassent : *Jeunes paysannes consultant les épis*, petit tableau, bluette toute de saveur et de grâce champêtres, dont l'Impératrice fit l'acquisition. Ces trois ouvrages valurent à l'artiste une 3^e médaille ; premier encouragement bientôt suivi d'autres.

*
* * *

Son talent s'affirma avec plus de succès encore au Salon

de 1857 avec une toile d'une certaine envergure, la *Bénédiction des blés dans l'Artois*. Dans un sentier au milieu des blés jaunissants, que la brise fait légèrement onduler, se déroule une longue procession. En tête une théorie de jeunes filles portant la statue de la Vierge, floconne comme une écume neigeuse la vague fauve des blés. Sous le dais de velours rouge flamboyant sous le ciel bleu, dans la claire lumière, suit le prêtre en chasuble élevant dans ses mains le saint Sacrement; sur son passage des femmes s'agenouillent pieusement; derrière suivent les notables du pays, graves et recueillis, mais un peu gauches et raides dans leurs habits des dimanches; l'autorité s'incarne dans le garde-champêtre, tricorne en tête et sabre au clair, lequel ferme la marche et du geste écarte des enfants qui veulent voir de trop près les splendeurs qui passent. La procession rentre au village, dont les premières maisons apparaissent dans le lointain, au milieu des arbres. Telle est la scène rendue dans toute sa vérité. Il y a bien dans le nombre quelques figures qui dérident et pourtant le sceptique même se sentira impressionné devant cette conviction, cette sincérité peinte sur tous les visages. Tout cela s'enveloppe de la poésie des champs et se rehausse de la majesté sacerdotale. Devant ce grand élan des cœurs vers Celui qui fait mûrir les moissons, l'âme s'attendrit et de pieux souvenirs reportent le rêve vers la fraîche aurore de la jeunesse. La *Bénédiction des blés* figure au Luxembourg parmi les chefs-d'œuvre de l'art moderne et obtint au Salon une médaille de deuxième classe.

*
* *

Ces succès, loin d'enivrer l'artiste et d'endormir son activité, ainsi qu'il arrive souvent, ne firent que redoubler son ardeur à élargir encore la voie qui pour lui se bordait de lauriers. Deux ans après il exposait quatre toiles qui

furent jugées dignes de la médaille de 1re classe et classées par les connaisseurs au nombre des œuvres d'élite du Salon. Désormais l'artiste avait pris rang et un rang honorable parmi les maîtres de l'école contemporaine. De ces quatre toiles, le *Rappel des glaneuses* alla prendre place au Luxembourg, à côte de la précédente ; la *Plantation d'un Calvaire* fut achetée par le musée de Lille, un des plus riches musées de province de France ; le *Lundi* et la *Couturière* allèrent enrichir des collections d'amateurs.

La série des triomphes commençait seulement, car de nombreuses productions marquèrent autant de succès durant la longue et laborieuse carrière de l'artiste, laquelle n'eut pour ainsi dire pas de déclin. La photographie et la gravure ont rendu les œuvres de Jules Breton populaires dans les deux hémisphères ; heureux ceux qui en possèdent, elles ne subiront pas la dépréciation qui résulte d'un changement de mode ou de la chute d'un engouement éphémère, car elles portent l'empreinte de l'éternelle beauté qui gît dans la création.

Le Salon de 1861 lui valut une deuxième médaille de 1re classe. Son envoi comprenait quatre tableaux : le *Soir*, œuvre pétrie de poésie ; l'*Incendie*, d'un effet dramatique ; les *Sarcleuses* (collection comte Duchâtel), et le *Colza* dont se rendit acquéreur le duc de Morny. A la suite de cette exposition, le 3 juillet, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. L'année suivante, l'artiste donna une œuvre magistrale, la *Consécration de l'église d'Oignies*, qui fut achetée par M. de Clerq, et une *Faneuse*, plutôt une étude qu'un tableau.

La collection du comte Duchâtel renferme, si je ne me trompe, une autre maîtresse toile du maître, les *Vendanges au château Lagrange*, qui fit son apparition en 1864 avec la *Gardeuse de dindons*. Le prince Napoléon, qui se connaissait un peu plus en art que son impérial cousin,

acheta à l'artiste l'année suivante une des plus fines perles de son pinceau, la *Fin de la journée*, exposée en même temps que la *Lecture*, également une de ses meilleures inspirations, et les *Faneuses*, d'un coloris harmonieux et d'une grande fermeté de dessin.

* * *

L'énumération des œuvres de ce poète des champs est par e le-même tellement longue que je dois me borner à en analyser quelques-unes seulement et à citer les autres, et non toutes encore. Entre les plus connues, le musée d'Arras a le *Repos* ; le *Printemps* et l'*Été* font partie de la collection Crabbe, à Bruxelles ; celle de Smet, à Gand, comprend cette toile exquise intitulée la *Baigneuse*, et le *Glanage* est une des bonnes choses de la collection Maréchal, à Anvers. La plus grande partie ont été dispersées aux quatre vents et l'on ne sait guère où sont allés tels et tels tableaux longuement dépeints par les saloniers et dont aujourd'hui l'on se souvient à peine. Tels par exemple : la *Bequée*, *Une source au bord de la mer*, la *Moisson*, exposés au Salon de 1868 ; l'*Héliotrope* et *Femmes récoltant des pommes de terre* (1869) ; *Un grand pardon breton*, une de ces scènes religieuses en pleins champs qu'aucun peintre n'a su rendre comme lui, avec un sentiment aussi senti (1870). Puis parurent successivement : *Lavandières des côtes de Bretagne* et la *Fileuse* ; *Jeune fille gardant les vaches* et la *Fontaine* ; *Bretonne* ; la *Fulaise*, et enfin, en 1877, la *Saint-Jean*, toile fort remarquable et où les qualités du maître s'affirmaient encore, malgré l'âge, dans leur fraîcheur et leur éclat.

J'en passe et de charmants, tels : *Sommeil de la grand-mère*, *Fête du grand-père*, *Jeu de toupie*, *Fenaison*, *Départ pour les champs*, *Confidence*, *Incendie d'une meule*, et bien d'autres encore. Dans les petits sujets de genre, que l'artiste peignait comme intermèdes entre ses grandes scènes

des champs, on retrouve l'observateur délicat et ami de la nature ; l'artiste qui sait en découvrir les secrets charmeurs et dont les impressions sont traduites par un pinceau vibrant d'une chaude éloquence.

Quelle simple et touchante ode que le *Chant de l'Alouette*, qu'il exposa il y a quelque quinze ans ! Une jeune fille, sa faucille à la main, a quitté la maison avant le jour pour se rendre aux champs. Elle va se mettre au travail, lorsqu'à ce moment l'alouette s'élève dans le ciel encore légèrement embrumé et lance ses trilles triomphantes. L'enfant se retourne, lève la tête et cherche des yeux l'oiseau joyeux qui salue l'astre naissant dont le disque rougit déjà l'horizon. La bouche mi-ouverte, elle est comme en extase. A cette heure mystérieuse où la nuit replie ses voiles pour faire place à l'aube, la fillette apparaît comme la jeune muse des chants recevant l'inspiration d'en haut. Vêtue d'une robe bleue rattachée autour des reins, elle a les jambes et les bras nus ; sous la chemise de toile blanche découvrant les épaules, un rayon encore appalé glisse et dessine des formes virginales. Par un habile jeu de lumière, la gracieuse apparition se détache avec fermeté sur les verts ouatés de gris de la prairie ; l'artiste fait preuve d'une admirable entente des valeurs pour obtenir ses reliefs et mouvoir ses figures. Voilà du pittoresque, voilà de la poésie ; il y en a encore aux champs quand on sait quelque peu chercher et voir.

* * *

Les qualités de coloriste, de facture, de pittoresque et de sentiment de l'artiste se résument pour ainsi dire dans le délicieux tableau que possède votre compatriote, *lord Strathcona* et dont la REVUE CANADIENNE donne la reproduction.

Pâques, escorté du printemps, a ramené les jours riants de lumière, chauds de joie. Les nouvelles senteurs prin-

tanières remplissent l'air, et la campagne étale au soleil son tapis vert émaillé de fleurs.

C'est Pâques, c'est la fête joyeuse par excellence. Les cloches, ces chanteuses des airs, saluent de leurs notes triomphantes la victoire de la Vie sur la Mort, la Résurrection du Christ. Tout renaît, la nature secoue l'engourdissement, les tristesses de l'hiver et s'enivre de chansons et d'amour.

Pâques, c'est la fête des résurrections.

Après les jours mornes de la Passion, on se sent revivre, on se sent heureux, l'allégresse est dans les cœurs. De même que la nature, à cette époque de l'année les âmes se retrempe : elles se débarrassent de leurs scories, de leurs impuretés et revêtent un vêtement nouveau, un éclatant vêtement de Cour, de la Cour céleste. Heureux surtout le foyer dont en ce jour l'enfant aimé va s'asseoir pour la première fois au banquet mystique, qui met en union intime la créature et la divinité, et où le pauvre est reçu comme le riche, le petit comme le grand.

La première communion, mais dans le cadre rustique de la campagne, voilà bien un motif qui devait tenter le peintre de la *Bénédiction des blés*. Il en est résulté, en effet, une des plus charmantes toiles du maître.

Le jour levant projette de gaies clartés sur le faite des chaumes, sur le clocher de la vieille église ; ses rayons donnent un éclat plus vif au vert du feuillage et produisent des miroitements d'ombre et de lumière sur les murs, sur la route poudreuse. La cloche de l'église tinte, appelle les fidèles à l'enceinte sacrée. Un groupe virginal de jeunes filles, sous de longs voiles blancs et un cierge en main, se dirigent deux à deux vers le temple ; derrière suivent des garçonnets portant également chacun un cierge. D'un pas lent elles marchent, les tendres fillettes et sans tourner la tête ; elles sentent qu'elles vont porter un grand mystère dans leur cœur et tous ces frais visages ont pris un air de gravité. Une s'est détachée du groupe,

ce qui nous permet de la voir de face, et elle est venue tendre sa joue à deux vieillards assis devant leur cabane.

La vieille, appuyée sur son bâton, s'est levée et est venue à la rencontre de l'enfant ; pieusement elle la baise au front. Le vieux, on dirait qu'il est aveugle, est resté sur sa chaise, ce qui s'explique ; il étend la main comme pour attirer à lui la chère enfant dont il entend la douce voix tout près. Cette diversion était nécessaire, l'incident émeut le spectateur par son côté touchant et dissipe le regret qu'il pourrait avoir de ce que toutes ces communiantes sont vues de dos. Une paysanne dresse sa haute silhouette au premier plan ; son livre d'heures d'une main et donnant l'autre à un bambin à la tête blonde, elle regarde la scène dont il vient d'être parlé. La figure est comme nimbée de clarté ; une masse sombre se fût plaquée sur le fond immaculé des robes blanches ; le peintre a fait tourner la lumière autour de la silhouette, aussi celle-ci s'enlève-t-elle sans lourdeur sur ce fond clair.

Tout cela est gai et religieux à la fois ; les chaumes mêmes paraissent recueillis, alors que dans l'air courent des symphonies de cloches, d'hymnes et de prières, des parfums d'encens et de roses ; que dans les arbres ensoleillés ramagent les pinsons, célébrant aussi le renouveau, la résurrection.

Oh ! la belle page ! que de pieux et de doux souvenirs elle fait revivre dans le cœur !

Eug. Aubert

EVEN LE FOL

ILLUSTRATIONS D'ALEXIS LEMAISTRE.

—Recommencez ce que vous racontiez tout à l'heure, car je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. — Si ce que vous croyez est vrai ; si notre petite chérie est encore de ce monde, le soleil de demain ne se couchera pas sans qu'elle ait revu les murs où elle est née !

Je n'ai pas voulu peiner la pauvre vieille en lui expliquant toutes les difficultés de l'entreprise, mais je lui ai fait entendre avec ménagement que pour décider Mme de Pencran à laisser venir Aliette, il fallait pouvoir lui prouver que la jeune fille était vraiment la descendante des Boccozel. Naïc a très bien compris cela.

—Je vais vous conter tout ce que je sais, dit-elle, vous en ferez ce que vous voudrez après.

Je reproduis son récit tout entier, il me servira de document.

—Depuis que je me connais, monsieur, je me vois dans ce manoir et au service de la famille de Boccozel. Mon père était garde et domestique de confiance du vieux comte Yves, le grand-père d'Even et de Louis, l'arrière-grand-père d'Aliette, par conséquent.—La famille était riche en ce temps-là, elle avait de grands biens, des terres, des forêts, des métairies, des moulins, et je me rappelle que dans mon enfance, le manoir était garni de beaux meubles et qu'il avait des chambres avec des lits à couette de plume pour tous les amis du seigneur.

Au temps des chasses, il nous arrivait beaucoup de monde, et, dans la cour, les chevaux, les chiens, les domes-

tiques allaient et venaient ;—on faisait de grands feux dans la cheminée de la salle, là où vous couchez maintenant, et j'ai vu plus d'une fois la moitié d'un arbre entier flambant sur les hauts landiers en fer forgé ! Je les ai vendus l'an passé à un marchand de Quimper, pour acheter des vêtements au dernier des Boccozel. Mais que la volonté de Dieu soit faite !..

La comtesse Yves de Boccozel était une femme douce et un peu chétive. Après avoir perdu plusieurs enfants en bas âge, elle eut enfin un fils, Charles, mon frère de lait. Ce fut une grande joie pour le comte et dans tout le pays, mais la pauvre dame mourut six semaines après, et ma mère prit chez elle le petit Charles.

Le comte, qui avait toujours été d'un caractère dur et froid comme le granit de nos murs, devint de plus en plus sombre après ce malheur.—Nous pensions qu'il se remarierait, car ce n'est pas assez d'un fils pour continuer une vieille famille, mais il ne voulut pas en entendre parler et se mit à vivre seul et triste à Kerglaz, — ne voyant personne que des gens d'affaire, du vilain monde, monsieur, avec qui il essayait de refaire sa fortune. — Il faut bien le dire, le grand train qu'on avait mené pendant longtemps, dépensant toujours et ne gagnant jamais, creusant un trou pour combler l'autre, l'avait appauvri.

Il s'imagina qu'il se procurerait de grosses sommes en spéculant à Paris, mais il ne fit que s'enfoncer davantage. Il s'était mis à emprunter. Quand un créancier était satisfait, vingt autres le remplaçaient. Tout allait de mal en pis, on vendait une année une ferme, une autre un bois ; enfin quand M. Charles sortit de pension à dix-huit ans, ce fut pour trouver presque la ruine chez lui. Il avait du courage et du cœur, il voulut tâcher de sauver quelque chose du désastre, et tout de suite s'occupa de cultiver son bien.

Le vieux comte se fâcha tout d'abord, mais un jour, ils eurent une grande scène à propos des comptes de tutelle. Je m'en souviens comme si c'était d'hier.—Mon père vint nous la raconter tout enflammé de colère, car il était de l'avis du vieux comte, et disait que M. Charles ferait bien mieux de tenir sa place dans le monde et de rétablir sa fortune par un riche mariage que de travailler et de vivre comme un paysan. Mais toute la dot de sa mère avait été mangée ou plutôt dissipée, et maintenant le bien des Boccozel lui appartenait. Moi, au fond du cœur, je trouvais que mon jeune maître avait raison, mais je n'aurais pas osé souffler mot devant mon père qui était si violent.

Il faut vous dire, monsieur, que j'avais reçu plus d'instruction et d'éducation que les filles de ma classe n'en ont d'ordinaire.

La sœur du recteur d'alors, une vieille demoiselle tout à fait bien, m'avait prise en amitié et dès l'âge de sept ans me faisait venir chez elle pour m'apprendre à lire, à écrire, à coudre, à travailler, et même un peu de service.

—Quand notre jeune maître se mariera tu seras la fille de chambre de la comtesse Charles, disait ma mère. Il faut que tu sois bien instruite.

Qu'il y a longtemps de tout cela, *Jezuz ma Doué!*

Pendant quelques années, tout marcha à peu près bien au manoir. M. Charles avait payé toutes les dettes, on ne vivait pas comme autrefois, bien sûr, mais enfin on était tranquille. Le vieux comte ne quittait pas sa chambre,—celle où nous sommes,—on le servait à part, et il ne voyait son fils que le matin et le soir.—Le reste du temps, il fumait sa pipe et lisait toujours les mêmes livres,—des histoires pas trop belles, je crois, car lorsque la bibliothèque a été brûlée dans l'incendie, le recteur a dit que c'était une punition du ciel.

Mon père mourut vers ce temps-là, et, un an après,

j'épousai un de mes cousins, un brave pêcheur de la côte. Dieu ait pitié de son âme !

Il a été un bon mari pendant vingt ans, et s'il vivait encore, beaucoup de malheurs auraient été évités.

Vous pensez bien que la vie n'était pas gaie pour le comte Charles. — C'était d'abord un jeune homme doux et frêle comme sa mère, — mais ses rudes travaux l'avaient fortifié, il était devenu vraiment beau garçon. Je crois que son père aurait voulu lui faire faire un beau mariage, mais je vous l'ai dit, monsieur, la famille était bien déchue. Il n'y avait plus là de dame pour relever un peu la tenue de maison ; — le vieux comte Yves ne voulait plus voir âme qui vive et restait comme un hibou dans son trou ; M. Charles s'était mis tout entier à sa rude tâche et vivait plutôt comme un paysan que comme un seigneur. — Cela me faisait parfois de la peine de le voir vêtu pas beaucoup mieux que nos gars, moi qui avais connu le famille levant si haut la tête. Mais mon mari me reprenait de mon orgueil.

— Puisqu'il est heureux, et sage, et bien portant, et qu'il tire son bien des mains des hommes de loi, — que peut-il faire de mieux ? disait-il.

C'est vrai qu'il n'avait pas été poussé assez loin dans ses études pour devenir un officier de marine ou un militaire comme d'autres jeunes gens. Le père n'avait pas l'argent qu'il aurait fallu dépenser pour l'envoyer dans un grand collège à Rennes ou à Paris.

Mais il était bien instruit tout de même, et quand il avait un moment de loisir, c'était pour lire les livres que lui prêtait M. le Recteur.

Un jour, il revint tout joyeux de Quimper avec de beaux habits, des habits de vrai monsieur, faits pour lui par un tailleur de la ville. Il les essaya devant moi. — Ah ! qu'il était joli avec ! Si belle taille ! Si bonne mine ! Et cet air de bonté et de gaîté sur sa figure de vingt ans

C'est-à-dire qu'il en avait bien vingt-cinq passés ; mais la bonne conduite, voyez-vous, ça conserve la jeunesse.

Huit jours après, il partit pour la noce de sa cousine, Mlle de Coativy, il y resta une semaine, et quand il fut de retour à Kerglaz, dès la première minute, je vis que son cœur était changé. Il fut comme cela un grand mois, triste par moments, gai par d'autres ; enfin il se confessa à sa nourrice, ma mère, lui dit son grand souci, et qu'il avait trouvé là-bas *sa douce*.

Ma mère lui fit des questions, et il y répondit tout franchement.

Il avait eu pour compagne de noce une jeune Anglaise très jolie, très bien élevée, de très bonne famille, mais tout à fait pauvre...

—Je sais bien, dit-il, que mon père ne consentira pas à ce mariage, mais je me passerai de son consentement, ou le nom des Boccozel périra.

Et il s'en passa, monsieur ! c'est un grand chagrin pour moi d'y penser. Il y eut de grandes scènes entre eux ; les hommes de loi vinrent avec leurs papiers, le vieux comte voulait maudire ses enfants, mais le recteur lui fit entendre raison, et même après une petite attaque qu'il eut, la peur de l'enfer le ramena à de meilleurs sentiments, et il consentit à recevoir son fils et sa bru.

Il y avait alors environ six mois qu'ils étaient mariés, ils avaient vécu en Angleterre dans la famille de la jeune femme. En leur absence, mon mari et moi, nous avons gouverné les biens de notre mieux.

Quand la comtesse Charles arriva, je la vois encore, grande, mince, belle comme le jour, tout le portrait d'Even. Elle était bien fatiguée du voyage, et très craintive à l'idée de voir son beau-père.

Il la reçut avec une figure sévère, ne dit pas trois mots à son fils, et, d'un air dur, les congédia.

La pauvre créature fut si impressionnée qu'elle tomba

en faiblesse, et demeura comme morte plus d'une heure. Son mari était au désespoir, surtout à cause de la situation où elle se trouvait.

Elle se remit pourtant, mais j'ai toujours pensé qu'Even s'en était ressenti.

—Est-ce qu'il a toujours été simple ? dis-je.

—Pas simple, si vous voulez, monsieur, on a pu l'instruire, et même très bien puisqu'il voulait se faire prêtre. Il n'était pas comme un autre, voilà tout. Il n'aimait pas à jouer et à courir avec les autres enfants. Il s'amusa à dresser des petites chapelles, à planter des croix, à faire des processions. Et puis, quand il fut devenu plus grand, il passait des journées entières tout seul dans les rochers, sur le bord de la mer. Quand vint la conscription, il eut la chance de tirer un bon numéro et put aller au séminaire ; mais la seconde année qu'il y était, il fut pris d'une fièvre typhoïde qui le mit en grand danger.—Une fois guéri, il ne put reprendre ses études, et resta ici, près de sa mère qui l'aimait beaucoup. Elle avait eu une fille, morte toute jeune, et puis un autre fils, Louis, un beau garçon celui-là ! et intelligent, et capable ! C'est le père d'Aliette.

M. Charles, devenu comte de Boccozel (car le vieux Yves était mort peu de temps après la naissance d'Even), fit instruire son fils Louis à Pont-Croix, mais le jeune homme, comme son père, n'aimait que la vie des champs.

Aussitôt ses études terminées, il revint au manoir, et à vingt-trois ans, se maria avec une de ses cousines d'Angleterre, une jolie femme, pas riche non plus, mais si charmante !

Ils étaient bien heureux tous les deux, et ils vivaient contents dans la pauvreté de Kerglaz.—Leur petite Aliette faisait la joie de tous et surtout de l'oncle Even qui ne pensait qu'à elle, on peut le dire ; il la promenait dans ses bras, et plus tard, par la main, dans les jardins et les champs.

Le comte Charles, le grand-père, eût, bien sûr, préféré



un garçon, mais il aimait tout de même beaucoup sa petite-fille.

—“ Le gars viendra plus tard,” disait-il en faisant des signes d’amitié à sa belle-fille qui devenait toute rouge.

Hélas ! monsieur, c’étaient des jours de paradis comparés à ceux qui vinrent plus tard !—On était bien pauvre, c’est vrai, on mangeait plus souvent de la bouillie d’avoine que de la viande de bœuf, et la jeune dame avait tout juste ce qu’il lui fallait en robes et chapeaux pour tenir son rang le dimanche dans la chapelle seigneuriale ; mais tous, ils ne faisaient qu’un cœur et qu’une âme, et quand le comte Charles de Boccozel mourut, emporté en quelques jours par une fluxion de poitrine, ce fut le premier chagrin de famille.

Sa femme en fut si frappée qu’elle tomba malade d’une grande maladie dont elle ne put se remettre.—Depuis, elle gardait toujours le lit, et sitôt qu’elle se levait, elle tombait en faiblesse.

Deux ans environ après ce malheur, il arriva un jour une dépêche d’Angleterre pour Mme Louis ; on lui annonçait que sa grand’mère, très dangereusement malade, désirait la voir avant de mourir pour lui remettre des diamants et une somme assez forte toute en pièces d’or qu’elle avait mise de côté pour elle et ne voulait donner qu’à elle seule. Des idées de vieille dame, vous savez !

M. Louis ne consentit pas à laisser sa jeune femme faire seule un si grand voyage et ils partirent tous deux, me confiant Aliette qui avait alors cinq ans et qui était gentille comme un ange du bon Dieu.

Nous eûmes bientôt de leurs nouvelles. Ils étaient retenus là-bas pour des affaires de famille, mais ils pensaient être de retour pour la fin de septembre.

Un soir, il y aura quinze ans au jour de la Nativité, j’étais assise sur le banc de pierre devant la porte du manoir, et je me reposais avec plaisir, car je me sentais bien lasse. On avait rentré les foin et depuis quatre heures du matin, nous étions à l’ouvrage. Le regain était abon-

dant cette année-là, et le foin bien sec, tout le monde se réjouissait en pensant qu'il se garderait bien, que nous aurions de quoi nourrir nos bêtes pendant l'hiver, et peut-être encore un cent de bottelées.—Je faisais, je m'en souviens bien, des projets.—Avec l'argent que M. Louis va rapporter d'Angleterre, pensais-je, on refera la toiture du manoir qui est si vieille et quasi en poussière ; on bâtera une grange neuve, et puis aussi, on pourra acheter de belles robes à Mme Louis et à la petite....

J'avais fini par m'endormir à moitié et je rêvais que la grande salle était toute pleine de beau monde et toute éclairée comme je l'avais vue dans mon enfance, quand tout à coup des cris, des hurlements presque me réveillèrent.

Ah ! monsieur, tout flambait autour de moi ! On n'a jamais su comment le feu avait pris ;—dans le foin ; bien sûr, quelque allumette jetée par un de nos hommes...enfin qu'importe ! De la fumée, des langues de flammes sortaient du grenier, le toit craquait, les vieilles poutres prenaient feu....

Je me précipitai vers la chambre de la vieille dame. Aliette couchait auprès d'elle, et justement, elle venait d'y monter avec son tonton Even.

Elle m'avait embrassée bien fort en me quittant, la chérie...Je ne l'ai plus revue depuis ce baiser-là!...

La vieille Naïc s'arrêta un moment, accablée du poids de ses douleurs.

—Ma pauvre femme, lui dis-je, croyez bien que je ne vous infligerai pas cette peine cruelle, si je ne croyais que ce fût chose nécessaire.

Elle fit un geste de la main pour me dire qu'elle se résignait, puis reprit son récit :

Je ne puis dire pour bien des heures ce qui se passa alors, car à peine étais-je entrée dans la chambre qu'une fumée épaisse me suffoqua et je tombai comme morte....

Mon mari qui avait couru après moi trébucha contre mon corps étendu par terre.—Il pensa à sa femme avant de penser à Aliette et m'emporta dans ses bras. C'était bien naturel, n'est-ce pas ? il m'aimait tant !! Je le lui ai tout de même reproché bien des fois depuis ! Maintenant qu'il dort sous sa pierre grise, mon pauvre Corentin, je regrette la peine que je lui ai faite pour cela !

Elle se signa et murmura quelques mots bretons.

—Le jour se leva sur les ruines du manoir, monsieur ; il n'y avait pour combattre le feu que l'eau du puits, presque tari en cette saison ; il avait fallu laisser tout brûler. Il restait debout seulement le côté où nous sommes, séparé de l'autre bâtiment par la tourelle de l'escalier. On fut plusieurs jours avant de pouvoir déblayer à cause du feu qui continuait sous les restes du toit écroulé. La chambre de la vieille comtesse, celle de ses enfants, et, au-dessous, le grand salon, tout était détruit, et ne faisait plus qu'un immense tas de décombres fumants.

Pendant bien des jours, je faillis devenir folle, je ne pouvais rien manger, je ne prenais aucun repos ni nuit ni jour ; il me semblait que j'étais une maudite, et la pensée de revoir M. Louis, de l'entendre me demander sa mère, son frère et son enfant, me mettait dans un tel état que, sans la crainte de Dieu, je me serais jetée des roches de Brézellec au plus profond des trous de mer.

Ah ! monsieur, ma crainte était bien inutile ! Jamais plus la voix de mon cher jeune maître ne devait frapper mes oreilles. Huit jours à peine après l'incendie, le recteur me fit appeler chez lui ; il était déjà très malade de la maladie qui devait l'emporter.

—Ma pauvre femme, me dit-il, je sais combien vous êtes attachée à la famille de vos maîtres, voici encore une nouvelle épreuve que le Seigneur vous envoie. Lisez ceci....

Il me tendit un journal, et, les yeux tout troubles, le cœur défaillant, je lus le naufrage du bateau *la Sirène*, perdu

corps et biens dans la Manche.—On disait le nom des passagers—celui du comte et de la comtesse Louis de Boccozel était parmi eux !

Le croiriez-vous, monsieur, j'éprouvai d'abord comme une sorte de soulagement, c'était affreux, n'est-ce pas ? Eh ! bien, le malheur était si grand qu'il était complet. Ils étaient tous réunis au ciel maintenant ; parents et enfants, et moi, je restais seule sur la terre pour les pleurer !

Je le croyais....mais en rentrant qu'est-ce que je vois auprès du feu, assis dans le grand fauteuil de bois ?

—Even ! Je poussai un grand cri, et je serrai mon pauvre enfant dans mes bras. Je me mis à pleurer.... pour la première fois depuis huit mortelles journées....

Mes larmes m'avaient fait du bien, je voulus questionner Even, mais il était dans un tel état d'abattement qu'il ne put rien me répondre.

Des voisins l'avaient trouvé assis par terre sur la lande de Brézellec et l'avaient ramené—il s'était laissé faire sans mot dire. Je lui fis prendre un peu de nourriture, car il tombait de faiblesse ;—il reprit un peu ses sens et me reconnut, mais alors il s'écria :

—Alette est perdue ! on l'a enlevée ! et il fut pris de convulsions.

Pendant bien des semaines, je le soignai sans espoir de le guérir ; il revint pourtant à la santé et commença à errer dans tout le pays pour *chercher l'enfant*, comme il dit.

J'avais essayé de lui faire comprendre que la pauvre petite avait péri avec sa grand'mère étouffée par la fumée, mais il se fâchait tout de suite et s'agitait tellement que je n'ai plus osé en reparler de peur de le voir retomber dans ses convulsions.

Les premiers temps, j'avais un souci terrible de ses courses, mais je finis par m'y habituer ; d'ailleurs, il n'y

avait pas moyen de le garder au logis et le médecin me dit que je le rendrais fou furieux si je le contrariais.

Tout le monde le connaît et le respecte dans le pays, il ne risque rien, et puis cette vie dehors a beaucoup fortifié sa santé.—Il ne reste guère plus d'une quinzaine absent et je calme mes inquiétudes en priant pour lui. Et puis vous savez bien que le bon Dieu aime et protège ces pauvres fols.

Je l'ai fait suivre quelquefois, mais il s'en aperçoit toujours, et cela le met dans de grandes colères.

Serait-il possible qu'il ait emporté l'enfant au moment où il a vu le feu commencer ? Il a dû courir devant lui, et aller la cacher dans les roches à un de ces endroits où il avait l'habitude de se retirer. Elle aura disparu pendant qu'il était allé chercher du lait pour elle ; mais comment ? Voilà ce qui vous reste à trouver, monsieur. Vous êtes jeune, et instruit, et libre, vous avez un bien bon cœur, car je vous ai vu pleurer plus d'une fois pendant cette longue histoire.—Il faut croire que Dieu vous a envoyé au secours de la vieille paralytique que voilà et qu'il a voulu exaucer la prière du pauvre fol.

Allez vous reposer, maintenant, vous en avez besoin. Il faut ménager vos forces pour venir à bout de votre tâche....

J'étais si ému que je me suis incliné devant cette femme vénérable, sans pouvoir lui répondre.

La petite servante m'a conduit ici. Après un instant de repos, j'ai rédigé pour Mme de Pencran une relation complète mais résumée de tout ce que je venais d'apprendre, plus une lettre dont je joins la copie à ce journal.—Tout cela m'a mené jusqu'à l'heure du souper.—Je suis allé deux fois prendre des nouvelles d'Even, il est toujours dans le même état, le docteur viendra demain matin.

.....

Madame,

Par un enchaînement de circonstances que vous connaîtrez en lisant les documents ci-joints, je crois pouvoir établir d'une manière qui ne laisse aucune place au doute, me semble-t-il, la situation de famille de Mlle Aliette, votre si intéressante protégée.

Elle est, j'ai tout lieu de le croire, le dernier rejeton d'une noble maison, celle des Boccozel.—Née au manoir de Kerglaz en 187... elle a perdu ses parents dans un naufrage, a été élevée pendant sa petite enfance par sa grand'mère maternelle et a disparu après un incendie, qui, il y a quinze ans, a détruit à peu près complètement le manoir. On la croyait morte, mais elle a dû être sauvée par son oncle, Even de Boccozel, une sorte de *simple* qui l'a emportée et cachée dans les roches de Brézellec d'où elle a été enlevée par qui ? et quand ?

Voilà la mystère que vous pourrez dévoiler, madame, je le pense.

Pouvez-vous me dire qui vous a confié Mlle Aliette, et si dans ses souvenirs enfantins, rien ne lui rappellerait les événements dont je viens de parler ?

Ai-je besoin d'ajouter, madame, que, seul, le plus respectueux intérêt m'a guidé et soutenu dans la tâche que j'ai entreprise.

J'entrevois la lumière ; à vous de déchirer tous les voiles, à vous aussi de juger si Mlle Aliette doit être mise au courant de cette affaire.

Je m'incline absolument devant les droits que vous confèrent votre âge, votre expérience de la vie et votre affection si vive pour... faut-il le dire, Mlle de Boccozel.

Daignez agréer, madame, l'hommage de mon profond respect.

Réponse de Mme de Pencran.

Monsieur,

Je dois vous avouer que j'ai d'abord été entièrement prise au dépourvu et très bouleversée par les nouvelles inattendues que contient votre lettre. Si, d'une part, je n'avais pas eu l'avantage de faire votre connaissance chez mes cousines de Kerviller, et si, de l'autre, M. Chateaulair, jeune magistrat de mérite que j'ai consulté, ne m'avait affirmé que vous étiez un jeune homme sérieux et rangé, j'aurais hésité à vous répondre. Mais d'un autre côté, il y a, je ne puis le nier, dans vos révélations de si étranges coïncidences avec... d'autres événements, que je me décide à vous communiquer ce que je sais au sujet d'Aliette, en vous demandant toutefois le secret le plus absolu. Ce secret, je l'ai gardé moi-même pendant de longues années, ne voulant pas que, par ma faute, le triste nom d'*enfant trouvé* s'attachât à ma chère petite fille.

Peut-être, après tout, le moment est-il venu où tout s'éclaircira et la Providence s'est-elle servie de vous comme d'un instrument docile à ses vœux.

Cette réflexion que m'a suggérée mon directeur a vaincu mes derniers scrupules, et je vais, suivant votre désir, vous révéler tout ce que je sais.

—Il y a quinze ans, dans les premiers jours du mois de septembre, je me trouvais chez mon fils qui était alors commissaire de la marine à Concarneau.

Un de ses amis, possesseur d'un beau yacht de plaisance, faisait la tournée des côtes de Bretagne et nous emmenait souvent. Je ne craignais pas la mer, et ces promenades me faisaient du bien en détournant mes pensées du grand chagrin que j'avais alors : la perte récente de mon mari.

Nous avions vu ainsi Penmarch, Audierne, la pointe du Raz ; nous comptions filer sur Brest, mais on nous parla

des Roches de Brézellec sur la côte nord du Cap, et on nous en fit un éloge si enthousiaste qu'il fut décidé que nous irions les voir en nous rendant à Douarnenez.

Le temps était très beau, quoique la mer fût un peu agitée ; notre excursion nous donna tout le plaisir que nous en attendions ;—mon fils, grimpeur et naturaliste passionné, prit le canot, et alla à la côte pour jouir du point de vue d'en haut et visiter de près les roches ; son ami l'accompagnait.

J'étais restée à bord, et je guettais leur retour non sans une certaine impatience. Quel étonnement quand je les vis revenir avec un petit enfant que mon fils portait dans ses bras ! C'était une petite fille extrêmement jolie, mais pâle et exténuée ; elle paraissait mourir de faim ; on lui fit prendre en hâte un peu de lait et quelques biscuits, on lui enleva ses vêtements, on l'enveloppa dans une couverture, et on la coucha sur le divan de la cabine où elle ne terda pas à s'endormir.

Vous jugez de notre émotion à tous ; mon fils me raconta qu'il l'avait trouvée dans une sorte de caverne creusée dans le roc à quelques mètres au-dessus des flots, assise sur un tas de goémon sec. Elle était seule et pleurait en demandant à manger.

On avait vainement cherché aux alentours, personne n'avait paru, et, ne voulant pas laisser périr misérablement cette charmante petite créature, mon fils l'avait prise dans ses bras et apportée à bord, sans se demander ce qu'on ferait d'elle plus tard, le plus pressé étant de la secourir.—Je lui dis qu'il avait bien fait, mais au fond, je pensais à la douleur de la mère, peut-être quelque femme de pêcheur ayant déposé là son enfant pendant qu'elle aidait son mari à vider la barque.

Cependant mon fils me fit remarquer que la pauvre mignonne n'avait pas l'aspect d'un enfant du peuple. Ses pieds délicats encore chaussés de bas et de souliers tout dé-

chirés n'étaient point durcis et hâlés par les courses au grand air, sur les rochers, et les vêtements qu'elle portait, bien qu'ils ne fussent ni fins, ni élégants, étaient cependant ceux d'un enfant appartenant aux classes aisées.

Elle avait,—je les ai gardées précieusement,—une petite chemise garnie de festons, un jupon de calicot bordé d'une dentelle au crochet, et une robe en cotonnade à petites fleurs lilas sur fond blanc d'un dessin et d'une façon assez ordinaire.

Évidemment elle n'était pas vêtue, comme un enfant pauvre, de la défroque d'enfants riches, et pourtant, comment expliquer l'état de saleté, de délabrement de ce qu'elle portait ?

J'entre dans tous ces détails, monsieur, parce que, sur le moment, ils se gravèrent profondément dans mon esprit et que ce qu'ils présentaient d'insolite, s'expliquerait par le contenu de votre lettre.

D'après mon désir, mon fils, accompagné d'un de nos matelots, alla à terre et fit une sorte d'enquête, mais le pays est désert et puis les gens qui l'habitent ne parlent que breton. Il ne vit presque personne,—il ne put obtenir aucun renseignement, il retourna à la grotte, mais n'y vit rien de plus qu'un amas de goémon ayant dû évidemment servir de couche.

La nuit tombait, il fallait quitter ces parages dangereux, il revint à bord, où il trouva la fillette toute ranimée et réconfortée par son sommeil. Elle dîna de bon appétit et ne nous montra ni gaucherie ni timidité. On essaya de la faire jaser, mais elle parlait surtout breton. Elle entendait néanmoins le français, disait merci très gentiment et paraissait avoir reçu un peu d'éducation.

On lui demanda son nom.

—Alette ! répondit-elle d'un petit ton décidé. Quant au nom de famille, elle ne put jamais le dire, ne comprenant pas nos questions.

—Comment s'appelle ton papa? demandait-on.—“Louis,” disait-elle.

—Et ta maman?—“Maud”. On n'en put tirer autre chose.

Elle réclama plusieurs fois son *tonton* presque en pleurent; nous crûmes qu'il s'agissait d'un jeu et je me souviens que ces messieurs lui fabriquèrent un *tonton* qui l'amusa beaucoup; mais c'était son oncle qu'elle voulait, je le vois bien maintenant. Avant de se coucher elle se mit à genoux d'elle-même, et commença à réciter sa prière en breton. Ah! monsieur! je la vois encore enveloppée dans une camisole à moi qui flottait autour d'elle, ses cheveux d'or épars sur ses épaules, ses beaux yeux levés vers le ciel, et ses mains innocentes jointes avec ferveur—elle était pareille à un ange et elle éclairait d'une lumière céleste la sombre cabine.

Dans la nuit, une violente tempête d'équinoxe vint tout à coup nous assaillir; le yacht chassa sur ses ancres, nous fûmes entraînés au large et après des heures et des heures d'angoisses nous arrivâmes à Ouessant.—La saison était mauvaise, une quinzaine passa sans que nous puissions reprendre la mer. Je m'attachais de plus en plus à Aliette, qui était la joie, le bijou de notre petite colonie.—Nos matelots disaient hautement qu'elle nous avait empêchés de périr dans cette nuit terrible, qu'elle avait apporté la bénédiction de Dieu sur le bateau.

J'avais trouvé à Ouessant quelques étoffes pour lui confectionner un trousseau, et, ses *belles jupes*, comme elle disait, faisaient son bonheur et le nôtre. Je reprenais goût à la vie pour ce petit être charmant, et il me fallut un vrai courage pour tenter de nouvelles recherches sur sa famille.—J'écrivis au maire et au recteur de Cleden, la commune la plus proche de Brézellec; ni l'un ni l'autre ne purent rien m'apprendre.—Le recteur, tout récemment installé en remplacement d'un curé défunt, n'était pas du pays et ne connaissait pas encore ses ouailles.

Le maire me répondit, qu'à sa connaissance, aucune famille du pays n'avait perdu d'enfants autrement que par décès ; que les abandons d'enfants se voyaient parfois sur les côtes ; que puisque j'avais trouvé cette petite, je ferais une bonne œuvre en la gardant, car, pour lui, son devoir l'obligerait à l'envoyer à l'hospice de Quimper pour être élevée comme enfant trouvée et placée à la campagne.

Je n'hésitai plus, je cessai toutes recherches, et résolus de la conserver près de moi tant que je vivrais, me fiant à la Providence que je n'ai cessé d'implorer ardemment et sans cesse pour lui assurer un avenir digne de ses vertus.

Vous savez le reste, monsieur....L'idée que mon enfant d'adoption va retrouver un nom et une famille m'est douce et amère en même temps ; il semble que ce soit un commencement de séparation entre elle et moi ; mais que la volonté de Dieu soit faite ! Et puis, mon affection ne doit pas être égoïste et le bien de la chère petite passe avant tout.

Recevez tous mes remerciements, monsieur, pour votre généreux dévouement et aussi l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Vve de Pencran.

P.S.—Je ne parlerai de rien à Aliette jusqu'à ce que j'aie reçu de vous de plus amples détails. Il est inutile de la troubler d'avance.

Madame,

Votre lettre si touchante, si pleine de détails intéressants, a complété mon faisceau de preuves.—La lumière est faite,—il n'y a plus un point obscur. Je vous envoie des actes de naissance et de décès de toute la famille de Bocozel, extraits des registres de la mairie, et aussi des actes de baptême que le recteur m'a fort obligeamment fournis ; plus, des témoignages, certifiés authentiques, à l'aide des-

quels vous pourrez faire établir l'état civil de Mlle de Boccozel.—Rien ne vous empêche donc maintenant, me semble-t-il, de lui révéler qui elle est, et quand elle le saura, dites-lui que son oncle Even le Fol agonise.—Ah! madame, je vous en conjure, au nom de tout ce que vous avez eu de plus cher en ce monde, envoyez ici Mlle de Boccozel, et que sa main ferme les yeux du pauvre être qui l'a si tendrement aimée qu'il en meurt!

Réponse de Mme de Pencran.

Monsieur,

Aliette part dans une heure avec Mlle Anna de Kerviler, qui veut bien me remplacer en cette circonstance. Mes infirmités me retiennent ici, mais les souffrances de mon corps ne sont rien auprès de celles de mon cœur. Il est brisé par cette séparation. J'offre mes peines physiques et morales au Seigneur pour qu'il prenne en pitié mon enfant chérie!

Envoyez-moi, je vous prie, un télégramme aussitôt son arrivée.

M. de Pencran.

Manoir de Kerlaz, juillet 189...

Je suis là depuis un grand moment, ce cahier ouvert devant moi, et je ne trouve pas la force d'écrire,—mon esprit, mon cœur, tout est si violemment ému que je cherche en vain à me ressaisir...Aliette est toujours présente à ma pensée, elle l'absorbe tout entière, je la vois entrer dans ce hall sombre, l'éclairant de sa lumineuse beauté.—Je la vois encore, montant les marches du vieil escalier de pierre grise, puis devenant pâle, pâle à nous effrayer, tandis que je poussais la porte de chêne,—puis traversant d'un pas incertain la chambre mal éclairée, j'entends son cri : Tonton Even ! quand elle s'est jetée à

genoux près du lit et què, semblable à Lazare ressuscité d'entre les morts, Even s'est dressé sur son séant, et après avoir contemplé sa nièce un instant, de ses yeux bleus



largement dilatés, il s'est écrié d'une voix forte : *Sit nomen Domini benedictum !* Voilà l'enfant !

Il dort maintenant, non point de l'éternel sommeil,—un vrai repos, profond, mais passager, a clos ses paupières et fermé ses lèvres ;—sa longue plainte, déchirante et monotone : “ Elle est perdue ! ” a cessé de gémir. Près de lui, Aliette assise dans un grand fauteuil, veille à la place de Naïc,— elle n'a pas consenti à quitter la chambre,—elle veut que les yeux de son oncle puissent la voir dès qu'ils se rouvriront, et qu'il croie ainsi à la réalité de son rêve.

C'est à peine si je puis croire à celle du mien.

Eh ! quoi, je l'ai atteint ce but fantastique qui semblait appartenir au pur domaine du roman ! Aliette et Even sont réunis ! L'un a retrouvé son nom, l'autre son enfant perdue !...

La profondeur obscure où se perd mon regard, dans le fond de la vaste salle, s'éclaire tout à coup, et je revois, baignés dans la lumière bleue, la mer, les collines, la statue de saint Ronan, et Even, égrenant son chapelet, comme c'était, il y a juste quinze jours aujourd'hui. Il me semble qu'il y a des siècles!

Mais ma tâche n'est pas finie ; il faut maintenant assurer l'avenir de mes amis, mettre ordre à leurs affaires et tâcher de ne séparer Aliette, ni de son oncle, ni de Mme de Pencran. Assurément, ce n'est pas chose facile, mais avec beaucoup de prudence, de sang-froid, de dévouement, j'y arriverai ; je compte sur l'aide de Mmes de Kerviller ; Mlle Anna est aussi intelligente que bonne, elle me sera d'un grand secours et..... Le sommeil me gagne, je vais me reposer ; je l'ai bien mérité, il me semble.... Je veux répéter le mot d'Even : *Sit nomen Domini benedictum*....

ÉPILOGUE

Un beau soleil de juin inonde de rayons la bibliothèque, et pour défendre contre ses ardeurs la table où sont épars les feuillets que je viens de relire, j'ai dû baisser à demi le store de la fenêtre. A quelques pas de moi, sous l'ombre des acacias en fleurs, une belle jeune mère, brillante de fraîcheur et de gaieté, à genoux sur le sable de l'allée, tend les bras à une délicieuse petite créature rose et blonde qui essaie timidement ses premiers pas. Des appels de voix ressemblant à des gazouillements d'oiseaux, un rire argentin, de tendres paroles, harmonieuses comme un chant, l'encouragent et l'attirent ; mais, peureuse, elle hésite et, prête à tomber, se retourne vers son compagnon, un homme à cheveux blancs qui l'enlève de terre et l'emporte avec amour.

—Oh ! oncle Even, comme vous la gâtez ! dit Aliette, et, se relevant, elle court embrasser la mignonne.

Les trois têtes se rencontrent dans un fouillis charmant où l'on ne voit que des chevelures blondes, et d'un regard attendri, je contemple ma femme et ma fille ; car je suis maintenant le plus heureux des hommes, et en relisant ces pages de mon journal, vieilles de trois ans, je ne retrouve plus en moi aucune trace du désœuvré lamentable que j'étais alors. Avec Aliette, le bonheur est entré dans ma vie.

Pour la conquérir, cette douce bien-aimée, j'ai dû tant peiner !

Après la maladie de son oncle, a commencé l'ère des démarches et des soucis.

Qu'il en est fallu ! d'abord pour rétablir leur état civil à tous deux, puis pour organiser leur existence chez Mme de Pencran (morte il y a un an) ; enfin pour vaincre les résistances de ma mère, désespérée de voir son fils unique, M. le baron de Puybaré, s'entêter à épouser " une enfant trouvée, ma chère ! une stupide petite Bretonne, élevée par une espèce de vieille folle et sans un sou vaillant !

Cela a duré près de six mois, jusqu'au jour où, puisant dans mon amour des lumières surnaturelles, j'ai couru à l'École des Chartes, j'ai déniché un jeune savant très pauvre et très amoureux d'une cousine à petite dot. J'ai relevé son moral, je lui ai promis vingt billets de mille francs pour entrer en ménage, s'il réussissait à me refaire la généalogie d'Aliette et à trouver dans ses ancêtres un baron authentique dont je puisse prendre le nom et les armes. Il a pioché trois mois, le malheureux ! il a failli devenir aveugle à force de compulsier des vieux titres et ses recherches en Bretagne ont coûté près de trois mille francs, mais je ne les regrette pas !—lui non plus, du reste,—et, le jour où j'ai apporté à ma mère une feuille de parchemin contenant un superbe arbre généalogique avec des comtes et des marquis sur toutes les branches,

et même, Dieu me pardonne ! plusieurs alliances à la maison ducale de Bretagne, elle s'est crue cousine du roi et petite nièce de la duchesse Anne, et l'entrée d'Aliette dans la famille a été décidée en cinq minutes.

Qui l'aurait pensé ? C'est Éven le Fol qui me fait comte ? Il est le dernier descendant des comtes de Boccozel. . . Aliette, après lui, hérite du titre qui est réversible.

Que m'importe ! mon Dieu ! Le vieux père Lemoine, le bon ouvrier, reviendrait en ce monde, avec son habit de travail et ses mains noircies, que, le cœur plein de tendresse, je lui dirais : Grand-père, embrassez mes trésors ! ma femme et ma fille, Aliette et Marie-Yvonne, ma part de paradis ici-bas !

Qu'est-ce que la fortune, la noblesse, le plaisir, les joies du monde et ses vanités auprès des joies du cœur ?

Le bébé s'est endormi dans les bras d'Éven, sa tête blonde toute échevelée repose sur la manche de drap bleu. Aliette, assise à côté d'eux, sur le banc de mousse, les évente doucement pour chasser les mouches.—A leurs pieds, le guillou somnolent, oiseau de mystère, souvenir des jours troublés, me rappelle qu'ici-bas les plus pures félicités sont fugitives, et mon âme s'élève vers le souverain maître de toutes choses pour le remercier de ce qu'il m'a donné, et lui demander de me le conserver longtemps, bien longtemps ! jusqu'à mon dernier jour !

M. Delorme.

FIN

CHARLES GUÉRIN

LA direction de la REVUE CANADIENNE doit commencer avec sa livraison de janvier la reproduction du roman de M. Chauveau, *Charles Guérin*, dont tout le monde connaît le titre, mais que bien peu de personnes ont lu parmi la jeune génération.

Il y a déjà longtemps que cet ouvrage est devenu presque introuvable dans le monde de la librairie. L'auteur en fit paraître la première partie en 1846-47, dans l'*Album de la Revue Canadienne*, publié par M. Letourneux, à Montréal. En 1852, M. Cherrier en donna une édition régulière et complète, par livraisons mensuelles. Les fascicules eurent une circulation considérable à Québec et à Montréal ; mais ils volèrent de main en main, s'éparpillèrent deçà et delà, et rares furent les collectionneurs qui les firent relier en volume.

Ce roman de mœurs canadiennes de M. Chauveau obtint un succès remarquable.

Plus d'une lectrice a versé des larmes en lisant les feuillets navrants et exquis du journal de Marichette, la charmante "fille d'habitant" trop longtemps oubliée par Charles Guérin, l'étudiant en droit de Québec.

Le problème résultant de la situation de la race conquise (disons *cédée* pour ne déplaire à personne), en face de la race conquérante, est posé de main de maître dans ce roman dont certaines pages semblent ne dater que d'hier.

L'auteur reçut, dans le temps, de nombreuses félicitations. M. de Puibusque, qui avait connu M. Chauveau à Québec, s'intéressa particulièrement à cette œuvre, et il la fit connaître autour de lui.

Parmi les témoignages flatteurs que reçut le jeune écrivain, se trouve la lettre suivante, du comte Charles de Montalembert, que l'on a bien voulu me communiquer. Elle est datée de la Roche-en-Breny,—nom qui rappelle d'ardentes polémiques,—et remonte au

temps où la poste ne transportait d'ordinaire,—et à grands frais,—que des colis de poids minime. Ceux qui ont lu les ouvrages de Madame Craven reconnaîtront, dans certains passages de cette lettre, l'homme au cœur souffrant que fut toujours l'illustre défenseur de la liberté de l'enseignement en France.

“ Château de la Roche-en-Breny (Côte-d'Or)

ce 19 octobre 1854.

“ Monsieur,

“ La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 mars de l'année dernière ne m'a été remise qu'au mois de mars de l'année présente par M. de Puibusque. Je n'ai pas voulu vous répondre avant d'avoir lu le livre que vous aviez la bonté de m'envoyer par la même occasion. Je viens d'achever cette lecture et c'est avec une entière sincérité que je puis joindre mes félicitations aux remerciements dont je vous prie de recevoir ici l'expression. J'ai passé l'âge où les romans intéressent beaucoup ; mais “ Charles Guérin ” m'a séduit et s'est fait lire d'un bout à l'autre, grâce au tableau animé qu'il présente de la société canadienne, grâce aussi et surtout à la constante élévation de la pensée de l'auteur. Le style excellent du livre démontre en outre que vous n'avez pas d'effort à faire pour demeurer fidèle aux meilleures traditions de la littérature française.

“ Laissez-moi ajouter à ce suffrage purement littéraire le témoignage de la très vive reconnaissance que m'a inspirée cette marque de votre sympathie. Quand on a péniblement tracé son sillon au milieu des obstacles et des mécomptes de toute nature, et surtout quand après vingt ans de vie publique on se trouve condamné à l'inaction et à l'obscurité, parce qu'on n'a pas voulu s'associer aux palinodies de ses contemporains et à l'abaissement de son pays, il est doux de rencontrer au delà des mers l'approbation d'une âme telle que la vôtre, monsieur. Conservez-moi, je je vous en prie, le bienveillant souvenir dont vous m'honorez. J'irai peut-être un jour vous en remercier de vive voix, car j'éprouve depuis longtemps le vif désir de visiter les États-Unis et le Canada. Je sais que je retrouverai dans votre pays une image fidèle de la vieille France dans ce qu'elle avait de plus recommandable. La Providence, en vous détachant, il y a un siècle, de la mère patrie, vous a préservés des honteuses alternatives d'anarchie et de despotisme où elle se débat depuis si longtemps et dont elle ne paraît guère disposée à sortir.

“ Si je savais le moyen de vous faire parvenir par une voie sûre et

économique quelques volumes, je m'empresserais de vous envoyer le petit nombre d'ouvrages que j'ai publiés ; mais, retiré comme je le suis à la campagne et ne séjournant que par intervalle à Paris, je ne puis m'adresser qu'à la poste. et je me borne par conséquent à cette lettre qui vous portera des actions de grâces et l'assurance de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur,

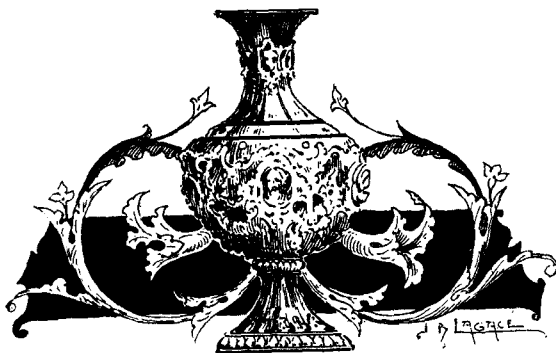
“ Votre très humble et obligé serviteur,

“ C. Cte de MONTALEMBERT.”

La dernière appréciation canadienne de *Charles Guérin* que je connaisse, a été écrite par monsieur Tardivel, de la *Vérité*. Elle est élogieuse et bien faite.

La reproduction projetée est une bonne fortune pour les abonnés de la *REVUE CANADIENNE*. Je ne doute pas que l'œuvre charmante de M. Chauveau obtienne auprès des lecteurs de 1898 autant de succès qu'auprès de ceux de 1850.

Eznest Gagnon.



ETUDE DE MŒURS JUDICIAIRES

(*Suite et fin.*)



OMME je l'ai observé, je ne fais pas ici une étude de monographie, ni de la statistique, encore moins une galerie de tableaux.

La double tâche de préparer une esquisse comparée me force à me renfermer dans le cadre étroit des généralités.

J'ai évoqué dans les pages précédentes le souvenir de la longue période d'agitation constitutionnelle du pays d'Irlande et le nom de l'homme célèbre qui fut identifié avec le mouvement politique. En rappelant cet événement historique, j'ai mis en lumière les vicissitudes du barreau national et le rôle actif, parfois pénible, des avocats qui travaillèrent à la réhabilitation de leur patrie. Dans cette narration pourtant incomplète, l'aristocratie irlandaise proprement dite méritait de figurer. J'en ai donné le motif. L'œuvre qu'elle a accomplie est inséparable de celle de la hiérarchie légale, son auxiliaire le plus constant et le plus ferme au milieu de la crise des libertés populaires.

En suivant l'enchaînement d'idées qui constitue le plan de cet essai, une question délicate s'offre ici à mon observation.

Y a-t-il eu une aristocratie au Canada ? Le régime qui existait avant la conquête et celui qui l'a suivie évoque-t-il le souvenir d'un élément national de cette nature, d'une institution hiérarchique permanente ? En quoi et de quelle manière la magistrature, le barreau, leurs relations avec les différentes classes de la population, les mœurs judiciaires, les intérêts supérieurs de la justice elle-même se sont-ils trouvés mêlés à un état social qui se distingue d'un ordre de noblesse particulier à certains pays ?

A ces questions je répondrai par une affirmation qui est d'actualité historique et que je sou mets au jugement d'un public impartial. Nous ne connaissons pas dans notre jeune civilisation les distinctions de caste, les privilèges héréditaires créés ailleurs par les

lois féodales et par une succession non interrompue de conquêtes ou de révolutions quelquefois sanglantes. Nos origines nationales, celles des premières familles établies sur le sol canadien sont connues et n'ont pas subi d'altération. Il y aurait certes un tableau gracieux à faire de la vie de l'ancien régime, de la société du monde officiel d'autrefois, qui a su maintenir le prestige du nom français et l'honneur de notre race. Je parlerais de la classe d'élite de la colonie naissante où se rencontraient intendants militaires, gens de robe et d'épée, dignitaires ecclésiastiques et laïques dévoués, devisant ensemble sur les graves intérêts de la population. Je dirais un mot de nos gouverneurs, de leur hospitalité, de l'entrain de leurs salons et de l'élégance de leurs réceptions. Mais tous ces fils de familles nobles que la mère patrie avait dirigés vers le Canada pour y porter l'éclat de ses destinées et de ses armes, tous ces soldats du régiment de Carignan qui reçurent de grandes concessions de terres en récompense de leur bravoure dans les guerres contre les hordes sauvages, ne furent jamais des seigneurs féodaux et connurent encore moins la vie des châteaux. La brillante épopée militaire eut une durée bien éphémère et le premier essai de colonisation ne donna pas de l'œuvre française en Amérique des résultats bien satisfaisants. Après nos désastres, la plupart des représentants de l'ancienne noblesse retournèrent dans leur pays. Seule une petite poignée d'habitants resta sur le sol conquis pour y faire souche et y perpétuer les espérances d'une race qui n'a pas encore failli à sa mission.

On chercherait donc en vain les traces d'une aristocratie nationale dans les souvenirs de cette époque déjà lointaine. Et cet ordre seigneurial dont on parle quelquefois encore comme d'un fait historique ne tient-il pas un peu de la légende ? Quelques seigneuries sont restées, il est vrai. Consultez la tradition ; elles se désagrègent petit à petit ; le vieux manoir lui-même s'effrite peu à peu et les derniers vestiges de la hiérarchie territoriale qui, après la conquête, perpétuaient les faibles liens du régime féodal en Canada ont été emportés plus tard, comme nous l'avons vu, sous les coups de la législation. La bourgeoisie des villes et des campagnes l'a remplacée ⁽¹⁾ ; la paroisse canadienne s'est groupée

(1) Depuis que ce travail a été préparé, l'auteur a fait devant la Société d'Economie sociale deux conférences sur " La bourgeoisie au Canada," qui seront publiées plus tard.

autour des grands domaines et des seigneuries morcelées ; elle étend aujourd'hui ses racines profondes dans ce patrimoine qui rappelle les survivants d'une génération chevaleresque et fière de ses origines. Voilà l'histoire de notre noblesse et de nos anciennes familles.

Au lendemain de la cession, on a tenté de créer une sorte de hiérarchie seigneuriale du type anglo-saxon au milieu des établissements français de la colonie ; mais ces essais ont été infructueux. En passant sous la domination anglaise, notre race est restée ce qu'elle était, fortement ancrée dans ses idées et ses traditions, invinciblement attachée à sa langue, à ses croyances religieuses, à ses lois et à toutes ses institutions : elle a tellement élargi ses cadres, grâce à une progression naturelle, qu'elle a repoussé le flot montant de l'immigration étrangère et qu'elle s'est rendue maîtresse du sol.

Avons-nous un autre ordre d'aristocratie dans le pays ?

Ceux qui comparent la constitution de nos Parlements avec les institutions de l'Empire sont tentés de trouver dans l'organisation des Chambres hautes, dans le Sénat et dans les Conseils législatifs des provinces une image en petit de la Chambre des lords d'Angleterre. Le Canada, disent-ils, a aujourd'hui non seulement une hiérarchie d'État, mais il a aussi son aristocratie nationale. Cette aristocratie politique représente-t-elle une classe privilégiée de la société ; peut-elle se comparer aux dynasties, aux hiérarchies nobiliaires qui dans les autres pays ont été le produit des lois féodales ou d'évolutions séculaires ? Évidemment non. Ces corps publics d'État ne sont pas permanents ; presque tous les conseils législatifs ont été abolis dans les provinces de la confédération ; le sénat lui-même est menacé tous les jours de destruction ou d'être remodelé : les titulaires qui sont appelés dans ces institutions politiques, occupent, il est vrai, un rang de dignité et d'honneur personnels ; mais ils ne transmettent pas leurs titres ; ils ne sont pas revêtus de l'investiture que donnent les privilèges de la naissance ou des états de noblesse authentique. Bien loin de là ; on reproche aux Chambres hautes de nos parlements de ne pas représenter suffisamment l'instruction supérieure du pays et de ne pas se recruter davantage soit dans les corps universitaires, soit dans des milieux où le choix des talents s'impose.

En mettant ainsi en relief ces contrastes de notre organisation

sociale, je veux approfondir un des côtés importants du problème qui intéresse directement tout le corps professionnel. Il manque à la race française en Canada un élément puissant de force, c'est l'indépendance de la fortune. L'aristocratie de l'argent est un levier formidable aux mains des races et des peuples qui nous entourent. Étudiez les mœurs publiques et privées du peuple américain ; analysez ses mœurs judiciaires. Que voyez-vous ? Les États-Unis n'ont pas plus que nous de noblesse d'origine ou de création privilégiée. Dans l'ordre politique, le Sénat ne constitue pas une aristocratie ; mais l'influence du capital est toute-puissante. Les princes de la finance marient leurs filles aux représentants titrés de la noblesse d'Europe ; ils n'ont cependant aucune arrière-pensée de changer les traditions nationales. Au contraire, le millionnaire qui a le caprice de redorer le blason et les armoiries d'un étranger anobli par ses ancêtres, est bien souvent un type de bourgeois ou un simple parvenu de la fortune.

En toutes choses la démocratie est l'expression de la civilisation américaine. A peu d'exceptions près, la magistrature y est élective ; elle subit le choc des passions et des intérêts dangereux de l'état social de ce grand peuple.

Est-ce que nous nous ressentons de ce voisinage ? Est-ce que de telles mœurs, en développant dans la vie judiciaire des États-Unis des germes d'égalité et de liberté exagérée, ne sont pas absolument contraires aux idées de notre population ? Voilà des questions dont j'ai fait pressentir la solution dans les pages précédentes.

Il existe deux courants, deux lignes de séparation marquées, profondes, dans l'œuvre sociale et judiciaire du peuple canadien depuis l'époque de la cession. J'explique ma pensée. L'élément anglais n'a eu, depuis le nouveau régime, qu'à protéger un terrain conquis. La métropole a fait en partie les frais de cette lutte. L'élément français, au contraire, avait à résister à des empiètements, à défendre les vieilles libertés du passé, à conserver ses anciennes institutions. Il a été seul pour cette tâche contre toute la bureaucratie officielle. J'ai dit la part glorieuse que les avocats ont prise dans l'œuvre de nos revendications nationales.

Les exigences de la vie publique ont parfois été fatales au barreau français. Le Canada a, comme colonie d'un empire puissant, des institutions représentatives malheureusement trop nombreuses. Il occupe un territoire immense, mais sa population

est numériquement faible. Les races étrangères y dominent. Les multiples gouvernements qui ont été rendus nécessaires par cette vaste organisation territoriale pivotent chacun dans leur sphère autour d'une petite cour d'honneur, image et personnification de l'autorité et du pouvoir régnant. Il nous a fallu accepter ces cadeaux coûteux de la faveur royale. La scène de la vie officielle offre des écueils aux hommes politiques de notre race qui n'ont ni la fortune ni les ressources matérielles de leurs compatriotes anglais. Le barreau français a toujours fourni un contingent formidable à nos parlements ; il a pris une place très large dans l'existence enfiévrée du monde élégant des capitales, dans les devoirs de la brillante société. La race anglaise possède le grand capital, a le contrôle de la haute finance ; elle a des relations et des influences dans le commerce étranger et dans toutes les entreprises dues à l'initiative individuelle ; elle ne s'est jamais beaucoup éprise des problèmes d'ordre purement politique ; elle est plus froide et elle calcule mieux que la race française. Aussi l'indépendance de fortune des familles anglaises donne à toute la race une force contre laquelle la nôtre lutte vainement. Il est nécessaire de le répéter en invoquant les leçons de l'histoire ; les hommes d'État et tous ceux que la carrière publique attire invinciblement doivent se mettre en garde contre les artifices exagérés ou les extravagances d'une civilisation qui ne leur laissent que des déboires et d'amers regrets ; ils ne peuvent rechercher que les triomphes solides et permanents. Je le sais ; ils sont entraînés dans le tourbillon des honneurs et de la gloire ; ils ne résistent pas toujours au tourment de plaire, de briller et de faire bonne figure partout. Mais sont-ils assez fortunés pour cela ? Non, Voulons-nous créer parmi la race française la véritable indépendance ? Outillons dès maintenant la jeune génération non seulement pour la lutte intellectuelle qui est la plus importante, mais aussi pour la lutte matérielle de la vie et pour la conquête légitime de tous les éléments d'activité possibles. Il faut l'avouer : nos compatriotes anglais nous donnent l'exemple du travail persévérant, de la ténacité aux affaires. Sachons les imiter et les hommes de notre race, membres des professions libérales ou autres voués à la carrière politique, gagneront en estime et en admiration auprès d'eux, s'ils savent avoir de la sagesse et de la prudence dans l'ordonnance de leur vie publique et privée.

Dans le même ordre d'idées, le barreau français a des leçons à recueillir de la conduite du barreau anglais dans les choses de l'existence légale. Comparez les études et les clientèles des avocats appartenant aux deux groupes nationaux. Le barreau anglais vise ici encore au côté pratique ; il met l'exercice de la profession sur un pied d'égalité avec les autres états. L'énergie qu'il déploie dans tous les genres d'affaires, au milieu des provinces de notre vaste pays, est remarquable. Il y acquiert l'influence sociale et généralement une solide aisance.

Le barreau français n'a pas la même conception de ses intérêts professionnels. Il n'a pas, non plus, il faut l'admettre, la même classe de clients ; il a à compter avec une race de Normands qui plaide un peu par instinct et par tempérament et qui contribue à faire de notre état un métier dur et une besogne pénible. Cette clientèle offre un type de mœurs particulier bien différent de celui dont je viens de parler.

Quand on étudie plus profondément le mouvement de la civilisation judiciaire moderne, on remarque une autre tendance dans les idées du peuple canadien. On tourne de plus en plus à la démocratisation de la carrière légale, à la vulgarisation pour ainsi dire de son rôle scientifique. Cette tendance se manifeste jusque devant les tribunaux. La classe des plaideurs veut et exige que tout se passe en face de la justice, comme question d'affaire, ainsi qu'à la bourse. Tout le monde est pressé et veut aller vite. La magistrature elle-même est pressée. Il n'est guère possible de nos jours de former une véritable école d'éloquence, non pas que l'éloquence soit bannie des prétoires ou qu'elle ne soit pas tolérée aux assises ; non. Mais s'il y a parfois encore de grandes causes, le mode d'entraînement par lequel passe actuellement la vie judiciaire empêche et étouffe presque la liberté de la parole ; la hâte des dénouements comprime les élans de l'orateur et enlève d'avance l'intérêt passionné de son discours. Magistrats et avocats sont intéressés, pour l'honneur de leur hiérarchie, à résister à ce courant fatal, à cette concession désastreuse faite aux vices du système et à l'encombrement des tribunaux. L'ancien barreau français avait acquis une certaine célébrité et j'ajouterai une supériorité incontestable sur le barreau contemporain sous ce rapport. Les plaidoiries avaient de l'ampleur, de la majesté ; c'était l'époque de l'éloquence solennelle, pompeuse peut-être, mais c'était plaisir d'en-

tendre les maîtres de la parole discourir sur quelque question épineuse de droit ou sur un sujet un peu sentimental. Le changement qui s'est opéré dans nos mœurs judiciaires date du dernier quart de siècle et les survivants de la génération actuelle en ont gardé le souvenir.

En examinant cet ordre de suprématie intellectuelle je ne conteste nullement que le barreau anglais occupe une place importante dans la profession ; mais il est utile, en appréciant l'œuvre générale de notre corporation, de marquer les différences qui existent entre les deux races dans les destinées et l'histoire du monde légal. Le caractère et le tempérament de chaque peuple se retrouve ici comme ailleurs. La race française jouit vis-à-vis de l'autre élément d'une situation presque analogue à celle qu'avait la race irlandaise vis-à-vis du peuple d'Angleterre. Mêmes obstacles à rencontrer dans les problèmes de la vie nationale, mêmes difficultés matérielles à vaincre, mêmes vicissitudes sociales, mêmes luttes judiciaires. On comprendra que je ne viens pas accentuer les lignes de division entre les populations qui habitent le sol canadien, ni me faire l'écho d'aucun préjugé. En choisissant pour développer ce tableau de mœurs le théâtre de la civilisation toute française de la province de Québec, j'ai désiré faire connaître au lecteur sinon l'histoire de deux barreaux, du moins deux types distincts d'hierarchie.

Après un siècle de vie commune, avec des aspirations vers un même but, et malgré le rapprochement plus intime des groupes nationaux, on constate que les rapports et les relations des classes suivent deux voies parallèles sans se mêler. Dans l'organisation de la société domestique, on voit peu d'alliances entre familles françaises et anglaises ; la religion et la langue y font obstacle. Pour des raisons à peu près identiques, il y a peu de sociétés légales entre les membres de l'ordre appartenant à des origines différentes. Vous ne transplanterez jamais un avocat anglais dans un district judiciaire exclusivement français. On en trouve un certain nombre dans les chefs-lieux des comtés ruraux, là où existe un groupe important de population de même origine.

Un autre caractère de nos mœurs judiciaires, c'est celui qu'apporte dans les relations des tribunaux le contact de peuples parlant une langue et ayant des coutumes différentes. Nos lois ont une double origine, un double intérêt juridique. Dans les plaidoiries et dans les procédures, l'emploi simultané de deux langues devant les

cours de justice offre un contraste auquel nous sommes habitués, mais il est frappant pour les étrangers qui visitent nos prétoires et qui assistent aux débats. Ce qu'on est convenu d'appeler le style du palais ne doit pas être pris dans un sens littéral trop cruel. Les mots "éloquencé du barreau" résonnent bien aux oreilles d'un puriste, mais il convient de dire que l'usage alternatif de l'un ou l'autre idiome ne peut pas offrir de garantie que la diction soit toujours correcte et suivant la grammaire. Étant donnée la hâte des affaires, les mieux doués parmi les membres de l'ordre y laissent eux-mêmes leurs plus belles illusions. Les juges et les avocats français ont cependant un avantage marqué sur leurs collègues et leurs confrères d'origine anglaise ; ils s'expriment et discutent mieux dans les deux langues.

Je n'ouvrirai pas ici un chapitre spécial pour dire combien la magistrature du pays s'est attiré la reconnaissance de notre race. C'est elle qui a maintenu intacts, par une interprétation raisonnée et par une jurisprudence constante, les libertés de notre droit civil et tout le corps de doctrines qui nous ont été conservées lors de la conquête.

Dans cette œuvre puissante, elle a été aidée, soutenue par un barreau qui s'est inspiré des mêmes idées et des mêmes traditions. La grande bataille parlementaire qu'il a faite pour protéger l'inviolabilité de la justice et l'indépendance des lois a été signalée au commencement de cette étude ; je n'y reviendrai pas ici.

J'ai raconté qu'en Irlande, à diverses périodes de son histoire, il y eut dans les masses comme un mépris instinctif de la justice, une révolte du sentiment populaire au profit de la liberté individuelle contre les lois, les tribunaux et les droits de la vérité. J'ai rappelé quelques souvenirs d'assises ; ils révèlent un curieux état moral parmi la population ; cette population n'aimait ni la justice ni ses arrêts, mais elle y avait constamment recours au moindre soulèvement politique et à chaque conflit privé.

Au Canada les mêmes passions ont existé, mais avec un degré d'intensité moindre. Après la cession de la colonie à l'Angleterre, la magistrature, les tribunaux, les lois, tout portait l'empreinte des institutions du conquérant et était imbu du même principe, celui d'anéantir la race française.

J'ai dit un mot de nos premières luttes parlementaires et de l'époque plus dramatique où nos prétoires s'emplissaient du bruit

des colères populaires et des vengeances du pouvoir. La population française, qui avait été privée violemment de ses libertés, qui avait payé avec son sang la cessation d'abus amoncelés depuis longtemps, pouvait-elle regarder sans une pensée odieuse les instruments de servitude et d'oppression que l'oligarchie anglaise dressait sur sa tête, comme une menace perpétuelle ? La terrible tragédie de 1838 n'est pas oubliée ; l'œuvre du bourreau qui a exécuté les arrêts d'une justice inexorable et cruelle est un souvenir encore enraciné dans tous les cœurs français. En les rappelant, je n'ignore pas les tardives réparations d'un régime plus clément, qui a corrigé ou tempéré les vices des institutions et apporté dans les mœurs une espèce d'adoucissement au sort de la race française. Mais peut-on empêcher un peuple de gémir sur les maux du passé, d'écouter ce sentiment intime de la solidarité nationale qui s'affirme chaque fois qu'on touche à ses libertés et qui se reflète jusque dans les choses de la justice ? Le caractère des deux races, leurs préjugés, leurs rivalités historiques se sont manifestés ici, comme en Irlande, au milieu d'épisodes et de scènes dignes d'être racontées.

Faites vibrer devant un jury français ou irlandais, surtout irlandais, la corde sensible, parlez-lui des malheurs et des persécutions endurés par la patrie des ancêtres (un avocat national retors en trouvera toujours l'occasion) ; le cœur sera plus fort que la raison ; le jury fondra en larmes et le bénéfice du doute sera acquis d'avance à un compatriote aux prises avec la justice.

Dans les affaires portées à la connaissance d'un jury mixte, on observera quelquefois un autre phénomène. Est-ce antagonisme national ou hostilité sociale ? Le jury ne s'accordera pas. J'avoue qu'il ne s'accordera pas également dans une foule de cas où le jury est composé de personnes de même origine, et il n'y a aucune raison d'en être surpris. Cette singularité de mœurs, cette espèce de lutte cependant est plus apparente et plus remarquable dans le premier cas que dans le second. Je ne veux pas en étudier toutes les causes ici. J'en trouve néanmoins une explication plausible ailleurs, dans l'organisation même de nos tribunaux de justice criminelle.

Le pays doit à l'Angleterre d'être doté de lois et d'un système d'instruction et de jurisprudence en matières pénales qui tiennent compte de la liberté de l'individu et assurent une efficace protection à l'accusé. C'est un principe en droit criminel anglais qu'un pré-

venu est censé être innocent tant que le ministère public n'a pas établi la preuve complète de sa culpabilité. Il y a quelque chose de souverainement philanthropique, je dirai plus, de chrétien dans cette espèce de contrat tacite que la justice fait avec les faiblesses de la nature humaine, avant même qu'elle ait été saisie du corps de délit d'une manière régulière. De ce côté les lois criminelles anglaises l'emportent de beaucoup sur le système français et sur celui d'autres pays d'Europe.

Est-il étonnant qu'en face de ce tempérament particulier de la justice où les questions de doute et de sentiment jouent un si grand rôle, le jury, prenant le côté le plus sûr et le plus favorable, soit disposé à la clémence et acquitte le prisonnier, malgré quelquefois le magistrat et le ministère public ? Certainement non.

Je voudrais m'arrêter plus longtemps en présence de cette scène de la cour d'assises où l'âme du peuple et la voix des passions humaines trouvent un si puissant écho dans l'âme même du barreau. C'est là, sur cette arène où se jouent les drames de la misère et de la douleur et où toutes les faiblesses, les erreurs, les hontes et les plaies sociales sont dévoilées et mises à nu, que les avocats ont leurs plus beaux triomphes, que leur éloquence s'y déploie plus à l'aise. Il me faudrait élargir les cadres de cette étude si j'avais à rappeler ici quelques souvenirs et à comparer l'œuvre du barreau canadien-français avec celle du barreau d'Irlande. Car, je l'ai déjà dit : le tempérament de notre race se rapproche par bien des côtés de celui de la race irlandaise et l'art oratoire est un don que nos compatriotes ont cultivé avec plus de succès peut-être devant les cours d'assises que nos concitoyens anglo-saxons. Mais je me hâte de conclure ce rapide exposé.

Nous n'avons pas étudié jusqu'ici le côté pittoresque de ce tableau de mœurs. Dans la peinture descriptive où excelle l'écrivain irlandais, le barreau rural de son pays a un rang d'honneur que j'ai tâché d'indiquer aussi fidèlement que possible.

L'existence de notre monde légal se compose d'une variété de scènes qui captivent et qui intéressent également au plus haut degré. Le barreau des campagnes canadiennes a sa civilisation, ses mœurs comme celui des villes.

Les documents sur le barreau ancien sont fort rares ; les faits et gestes de l'épopée judiciaire n'ont été recueillis dans aucun recueil digne de mention. Je n'entends pas remonter ici aux ori-

gines de l'organisation du corps professionnel en Canada. Avant la décentralisation, la justice s'administrait surtout dans les villes. La province était divisée en plusieurs districts. A compter de la décentralisation chaque chef-lieu eut sa cour et son palais, sa prison, ses assises spéciales, son petit gouvernement judiciaire. Le barreau des villes se déplaça et fixa ses pénates dans les centres ruraux. La magistrature se fit voyageuse. Ce fut un temps de gloire et de splendeur pour elle et pour toute la hiérarchie légale. Au milieu de cette scène d'intérieur de nos belles campagnes, les représentants du banc et de notre ordre élevèrent une école de respect et de dignité sociale qui a laissé une empreinte ineffaçable dans les mœurs du peuple.

La chronique locale n'est pas parvenue jusqu'à nous pour nous dire la pompe et la solennité de ces assises, pour nous raconter par le menu l'histoire des luttes homériques du barreau. Mais, au dire des anciens, rien de plus pittoresque que les visites officielles, les courses périodiques des magistrats et des avocats de la grande cité qui les accompagnaient aux divers chefs-lieux de la justice locale. Elles nous rappellent l'éclat des scènes du pays d'Irlande. L'arrivée de personnages aussi distingués dans "les murs de la place" était considérée comme un événement extraordinaire par la population. Les portes du temple de Thémis s'ouvriraient à deux battants devant une multitude de curieux venus des points éloignés de la région. Plaideurs, témoins, huissiers audien- ciers, tout le personnel officiel faisait escorte aux hauts fonctionnaires de la justice, à leur entrée dans l'enceinte sacrée.

Je ne décrirai pas le spectacle de la foule avide s'entassant dans une salle trop petite pour la contenir, ni le silence religieux des spectateurs, ni l'intérêt marqué des débats, ni l'aspect imposant du tribunal. Le tableau est une véritable peinture de mœurs. On a dit bien souvent que notre population tient de la race normande son tempérament processif, et elle l'a encore aujourd'hui, mais elle aime l'éclat souverain de la justice, le décor et l'apparat qui l'entourent. Notre système de décentralisation a donné à la campagne la grande magistrature, les tribunaux de juridiction civile et de juridiction criminelle. Au milieu des épreuves du problème national, des évolutions successives des régimes, notre race est restée souverainement morale, et elle est morale parce que, vivant au sein d'institutions qui représentent pour elle la majesté de la loi et de

l'autorité, elle en a conservé le respect. Elle a connu l'intégrité de ses magistrats, le zèle et le dévouement d'un barreau éclairé et vaillant qui lutte pour défendre l'honneur de la propriété et les droits privés des individus ; elle est fière de ses deux hiérarchies sociales et de ses glorieuses traditions. Les annales de la criminalité judiciaire de notre province nous offrent des exemples consolants dont peu d'autres pays peuvent s'enorgueillir au même titre que nous. C'est à peine si la cour d'assises des districts ruraux y siège en audiences annuelles. Combien de fois le shérif, cet exécutif des hautes œuvres, n'a-t-il pas répété, faute de criminels, l'antique coutume de présenter la traditionnelle paire de gants blancs au président des assises !

Quand on étudie les mœurs du passé, on s'avoue tristement que c'était le beau temps de la magistrature et du barreau. Curieux contraste de la civilisation et de l'œuvre moderne : juges et avocats ne voyagent plus. Les rencontres périodiques du banc et du barreau au siège de la justice rurale, qui entretenaient autrefois entre les deux corporations, entre les membres de la profession rurale et ceux de la ville des relations et des rapports si intimes n'offrent plus le même intérêt. La vapeur et l'électricité ont supprimé les distances et rapproché les tribunaux. C'était plaisir, il y a à peine cinquante ans, de partir dans un pêle-mêle charmant avec l'antique calèche canadienne ou le traîneau rapide pour aller porter aux plaideurs les présents redoutables de la loi. Dans ces courses lointaines et toujours marquées par un entrain proverbial, les juges oubliaient la manœuvre plus écrasante des tribunaux de la ville, les avocats le babil plus savant des prétoires. Ils allaient ainsi par les routes embellies, dans la vaste atmosphère de nos campagnes, chercher des scènes nouvelles, et, après la tâche terminée, explorer, comme de véritables amateurs, nos lacs superbes, nos forêts majestueuses, en quête de chasse et de pêche.

Heureuse simplicité du temps jadis. Dans ces conditions les excursions des membres de la magistrature et du barreau aux divers chefs-lieux de la province devaient aussi souvent ressembler à des voyages d'agrément, à des parties de plaisir qu'à des manifestations de la justice. Aujourd'hui le siècle a marché quelque peu. Tout tourne à la centralisation. Les centres populeux absorbent la vie des tribunaux. On ne se rend plus à la ville que par l'électricité ou la vapeur ; hélas ! la calèche est détronée. La magistrature

ne sent pas davantage le goût ni le besoin de se déplacer comme autrefois ; les plaideurs partent maintenant des quatre points cardinaux pour venir s'asseoir sous les portiques du temple de Thémis de la métropole commerciale. Le barreau rural lui-même a suivi le mouvement et fui la province pour installer ses pénates au grand foyer qui aspire tout. La centralisation professionnelle menace de briser la décentralisation judiciaire. C'est peut-être là le commencement d'une réaction redoutable. Les assises de la profession légale dans nos divers districts n'en seront-elles pas ébranlées ? Les avocats nombreux qui échangent leur existence paisible contre les entraînements nouveaux n'auront-ils pas en partage des lendemains tristes comme ceux dépeints par Shiel ? Voilà un problème sérieux.

En comparant les mœurs de ces deux barreaux, je ne puis m'empêcher d'accorder un souvenir à la belle hiérarchie légale qui a représenté au sein de la civilisation bourgeoise de nos campagnes canadiennes le type le plus parfait de la véritable royauté professionnelle qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Elle a vécu la vie du peuple ; elle a partagé ses jours de gloire et de deuil ; elle s'est identifiée avec ses besoins, ses intérêts, son passé, ses traditions et la destinée de ses institutions locales. C'est elle qui a le plus contribué à l'organisation du système paroissial, à l'établissement des libertés municipales, à l'affranchissement du sol. Pour maintenir intacts au sein de ces institutions nos coutumes, nos lois civiles, notre ancien droit français, il fallait, à la campagne comme aux villes, une grande magistrature, de grands tribunaux ; elle les a demandés et elle les a obtenus par la décentralisation judiciaire. Quels sont les hommes qui ont posé ces assises nationales ? Des avocats sortis des rangs humbles du peuple, qui ont fait leur début d'éloquence devant d'obscurs juges de paix et qui se sont créé une réputation dans les cours de circuit des chefs-lieux de comté.

Voilà un des côtés glorieux de l'histoire de l'ancien barreau français.

Telle est, sous une forme trop didactique peut-être, la peinture de nos mœurs judiciaires et l'histoire du rôle social et domestique des professions libérales. Par les rapprochements ci-dessus, le lecteur pourra du moins saisir la parenté rapprochée qui existe entre l'existence de notre monde légal et celle du barreau irlandais décrit par Shiel. Ai-je trop disséqué l'œuvre de cet écrivain pour y trou-

ver des exemples exagérés ? Je ne le crois pas. Les points de comparaison ne manquent jamais ; il y a chez tous les peuples du monde, dans tous les corps publics et privés, des similitudes de situation, des goûts, des penchants et des besoins qui montrent que l'humanité dans sa soif de justice, d'ordre moral comme dans ses passions bonnes ou mauvaises, ses jalousies, ses rivalités, se copie sans cesse sans jamais se ressembler parfaitement.

Quoi qu'il en soit, voilà dans ses principales lignes le parallèle que je me suis permis de faire avec quelque ampleur de détails, entre les hiérarchies judiciaires des deux peuples. Il convenait, pour ne pas fausser l'histoire, de décrire ce type de mœurs avec les tons et les couleurs qui appartiennent à sa physionomie propre. En adoptant en quelque sorte la manière de l'auteur que je me suis proposé comme modèle dans ces notes rapides, il était plus facile d'expliquer le but du biographe et le caractère des figures qu'il a dessinées avec une touche si délicate, et si saisissante.

Une conclusion s'impose comme résultat pratique d'une étude de ce genre. Il est évident, d'après ces aperçus historiques, que les deux hiérarchies de la magistrature et du barreau de notre pays sont bien organisées, mais qu'elles subissent l'influence de courants d'idées nuisibles à leurs communes destinées.

L'intervention trop active de l'élément politique dans le domaine légal est le problème le plus délicat que j'ai signalé. L'indifférence manifestée dans les rangs du corps professionnel pour le culte des sciences et des lettres et la protection insuffisante accordée aux intérêts de l'ordre sont deux causes qui peuvent contribuer à l'affaiblissement des institutions et des mœurs judiciaires.

Malgré que mon affirmation puisse sembler un paradoxe, j'estime également que la force et la vitalité des classes libérales reposent sur un principe que la sagesse des âges a consacré. C'est qu'elles doivent vivre d'une existence sagement coordonnée et équilibrée, exempte de ces fatales concessions aux exigences et aux préjugés du siècle qui causent le dévoiement social et font oublier la véritable noblesse professionnelle. Qu'elles soient de notre race ; elles représentent au sein des autres classes de la population une grande et belle aristocratie, celle du talent ; leur rôle commence à peine, et la pente qui conduit aux avenues de la richesse est encore loin de leur chemin.

La magistrature et le barreau français de notre province qui ont

donné jusqu'ici aux autres corps sociaux des exemples si constants d'attachement à la nationalité et des preuves de leur dévouement pour les intérêts de la paix et de l'ordre seront d'autant plus dignes de respect et d'autorité que ses membres continueront à imiter toujours les traditions et les vertus domestiques des premiers pionniers du pays. En édifant sur ce sol des institutions judiciaires calquées sur ce modèle, ils feront certainement honneur au barreau ancien et ils laisseront un héritage de gloire au barreau de l'avenir.

J. F. Archambault



“ LABRADOR ET ANTICOSTI ”



ON parle beaucoup, dans le monde littéraire de Québec, de l'œuvre récente de l'un des distingués écrivains du *Naturaliste* et de l'*Oiseau-Mouche*, M. l'abbé Victor Huard, supérieur du séminaire de Chicoutimi.

Le *Labrador et Anticosti* de M. l'abbé Huard n'est pas un ouvrage d'imagination. Il est facile de constater que l'auteur de ce récit de voyage s'est appliqué, avant tout, à ne dire, sur les personnes et sur les choses, que la plus absolue vérité.

Vouloir parler d'un pays qui n'a presque pas d'histoire, sans donner une large place aux légendes et à la fiction, n'est-ce pas se condamner infailliblement à écrire un livre ennuyeux ? Oui,—à moins que l'on ne soit instruit, que l'on ne soit observateur, que l'on n'ait de l'esprit et du style.

Or, M. l'abbé Huard est un savant “ authentique,” très versé dans l'histoire naturelle ; il est observateur judicieux, et sait *kodaquer* de multiples façons ; enfin il a de la littérature, du trait, et un fonds de gaieté que les côtes désolées du Labrador, les sublimes mais sévères grandeurs de la mer, le souvenir persistant de la sottise de certaines gens de presse de nos villes n'ont guère pu tarir un instant.

C'est vraiment un tour de force qu'a accompli l'auteur de *Labrador et Anticosti* d'avoir su intéresser, captiver même son lecteur, à lui parler, cinq cents pages durant, du pauvre pays de la Côte Nord et du golfe Saint-Laurent. Il lui a fallu toutes les qualités que je viens d'énumérer pour en arriver là, et il semble s'être parfaitement rendu compte de la nécessité de bien dire lorsqu'il avait peu à dire.

Écoutez comme il parle d'une nuit d'insomnie passée au fond d'une cabine de goélette :

“ Telle fut cette nuit du 19 au 20 juillet. Au dehors, c'était bien beau. L'air était doux ; au firmament scintillaient des milliers d'étoiles : la surface des eaux s'élevait et se creusait alternative-

ment en longs et réguliers mouvements. Mais lorsqu'on est étendu dans les couchettes de la cabine, ce n'est plus cela ! La poésie que l'on goûtait tout à l'heure, sur le pont, a fait place à tout ce qu'il y a de plus prosaïque. A chaque instant on redoute de se voir projeté hors du lit. Les gémissements de la mâture et les claquements des cordages, violemment secoués par les brusques mouvements de l'embarcation ; les coups de mer qui ne cessent de battre le flanc du vaisseau : c'est à faire croire qu'une épouvantable tempête s'est déchaînée, que les flots vont avoir vite raison de ce frêle navire, et que bientôt un triste naufrage, un trépas bien prématuré—hélas !—va livrer notre dépouille mortelle à la voracité des monstres marins. . . . Que n'est-on resté chez soi, dans son joli appartement, à poursuivre ses chères études ! . . . Adieu, les parents ! . . . Adieu, les amis ! . . . Adieu, le beau rosier de la fenêtre ! . . . Adieu, le barbet favori qui devait, à notre retour, de son œil attendri et de sa queue frétilante, nous conter tant de choses !

“ Je ne garantis pas que l'on soit encore éveillé quand l'imagination s'est mise en frais à ce point-là. Mais ce dont je me souviens et me souviendrai toujours, c'est du charme exquis que j'éprouvais, lorsque, de fois à autres durant ces longues heures, m'arrivait le chant de l'homme de quart. Tout son répertoire y passa sans doute. Je ne comprenais pas un mot de ses chansons. Mais sa voix était douce, elle avait ces modulations particulières aux marins ; et la mélancolie du rythme de ces romances populaires suffit à émouvoir toutes les fibres du cœur. A ce moment c'était le signe de la sécurité : il y a là quelqu'un qui veille pour nous ! et tout va bien, puisqu'il chante ! ”

Ce dernier mot n'est-il pas délicieux ?

Le pauvre chanteur nocturne saura-t-il jamais l'effet calmant qu'eurent ses douces mélodies ? Et qui sait les impressions diverses et opposées que celles-ci purent faire naître chez d'autres auditeurs dans cette même nuit ? Chateaubriand a écrit cette phrase qui me revient à la mémoire en ce moment : “ Le cœur de l'homme est une lyre où il manque des cordes et où il faut faire entendre les accents de la joie sur le ton consacré aux soupirs.”

Le nouvel ouvrage de M. l'abbé Huard, charmant de forme, est, pour le fond, un livre sérieux, utile, plein d'aperçus pratiques. L'auteur nous raconte un voyage fait en 1895 dans des circons-

tances exceptionnellement favorables. Il accompagnait Sa Grandeur Monseigneur Labrecque, évêque de Chicoutimi et administrateur apostolique de la préfecture du golfe Saint-Laurent, dans une visite pastorale. Son récit est augmenté de beaucoup de renseignements sur des localités non visitées, et le tout forme un volume complet, un *livre nécessaire* pour toute bibliothèque canadienne ou américaine.

Le *Labrador et Anticosti* de M. l'abbé Huard sera la source historique par excellence où puiseront les écrivains de l'avenir qui auront à parler de ces vastes régions de la Côte Nord et du golfe Saint-Laurent.

Pendant son long et parfois pénible voyage de plus de huit semaines, l'auteur de l'ouvrage que j'ai sous les yeux ne semble avoir perdu sa gaieté qu'une seule fois. C'était à Moisie ou à la Rivière-aux-Graines. Mais comme il s'est bientôt relevé de cette faiblesse ! Lisons plutôt :

“ Je dois, en narrateur consciencieux, avouer que j'ai rarement vu pays d'aspect plus désolé que celui-ci. Il n'y a guère de végétation qu'au bord de la mer, où croît un peu de gazon. Ailleurs, le sol est recouvert d'herbes desséchées, d'où s'élèvent, ici et là, des troncs calcinés et aussi de petits arbres à moitié noircis. Ce paysage lamentable vous étreint l'âme d'une tristesse indéfinissable, et, pour tout amusement des yeux, vous n'avez à contempler que les flots azurés de cette mer immense qui là-bas se confond avec le ciel bleu. Les vaisseaux passent hors de la vue, bien au large

“ Il n'y a pas encore d'école ici, ni *libre*, ni *neutre*. Aussi personne ne sait lire, ce qui fait que les bienfaits de la presse seraient absolument nuls, dans ce village, si l'on n'y employait les journaux, anglais et français, à tapisser les cloisons. Cela m'a été d'une ressource précieuse quand je rentrais sous l'impression fâcheuse des paysages à fendre le cœur dont j'ai parlé plus haut, et j'ai lu, avec un intérêt toujours croissant, des cloisons entières remplies des choses les plus instructives.”

Je serais curieux de connaître l'impression que fera *Labrador et Anticosti* sur le lecteur étranger. Les beaux chapitres sur les Montagnais et sur la grande pêche ; les données relatives aux missions, à l'instruction primaire, à la statistique des personnes,

puis à la géologie, à la conchyliologie, à la faune et à la flore des régions explorées, etc., etc., seront compris de tout le monde ; mais la locution et l'anecdote du terroir, si heureusement exploitées par l'auteur, de même que beaucoup d'allusions d'actualité toute locale, échapperont nécessairement au lecteur non canadien. Cependant, je ne doute pas que les renseignements que contient cet ouvrage, de même que l'originalité de bon aloi qui le caractérise, ne lui assurent un succès réel chez les lecteurs instruits, accoutumés à lire des relations de voyages ou à voyager eux-mêmes.

Serait-il vrai de dire que l'auteur a peut-être trop cédé à la préoccupation de l'exactitude ? Il est certain que, dans les choses non essentielles, la vérité n'exige pas toujours la précision absolue, et que parfois celle-ci ôte de l'essor à la phrase, de l'élan au discours. En tout cas, ce ne serait là que l'exagération d'une qualité rare chez un voyageur qui revient de loin, et j'y trouverais une précieuse garantie de véracité pour les parties importantes de l'ouvrage.

Les descriptions de M. l'abbé Huard ne sont ni longues, ni fastidieuses. Elles ont souvent de la couleur ; mais pas trop. Au moment où le pompeux fait mine de se produire, une raillerie fine et légère se dessine à la chute de la phrase et vient nous dire que l'écrivain s'est rendu compte du danger et qu'il a vu l'écueil.

J'ai lu avec émotion les pages de ce livre où il est question des travaux de Monseigneur Bossé, de l'abbé Ternet et d'autres missionnaires, pour la cause de la religion et de l'éducation sur les plages lointaines du Labrador, de même que celles où il est parlé de l'abnégation vraiment héroïque d'humbles institutrices qui, elles aussi, ont travaillé sous le regard de Dieu, à instruire et à secourir les pauvres ; et j'ai éprouvé un sentiment de fierté à la pensée de ce qu'a fait dans le passé et de ce que fait encore aujourd'hui le génie catholique partout où il y a des œuvres de charité, d'intelligence et de dévouement à accomplir.

Quelle démonstration lumineuse et consolante surgit de ces pages !

J'ai lu aussi avec un intérêt particulier ce que dit M. l'abbé Huard des gisements de sable magnétique de Moisie. L'exploitation de ce minerai de fer a eu, dans le temps, beaucoup de retentissement. On connaissait le sable magnétique de la Côte Nord sous le régime français. Ce fut lors de la fuite des *raiders*

de Saint-Alban, pendant la guerre de sécession des États-Unis, que l'on en a fait une deuxième fois la découverte. Les noms des Têtu, des Labrèche-Viger, des Letellier, etc., sont mêlés à cette dramatique histoire de la fuite des *raiders* par le golfe Saint-Laurent.

L'exploitation du sable magnétique de Moisie a laissé deux monuments pour en prolonger un peu le souvenir : l'établissement métallurgique du village de Stadacona, dont il ne reste guère de trace aujourd'hui, et une page de Jean Piquefort sur les rêves de fortune d'un professeur de toxicologie.

La rapide décroissance du bon petit peuple montagnais et sa disparition imminente à brève échéance inspire à l'auteur de *Labrador et Anticosti* des considérations qui se terminent par cet alinéa ému et sévère :

“ Au moins est-il vrai de dire, pour laisser arriver un rayon de soleil sur ce tableau par trop attristant, que le peuple agonisant fera une mort édifiante, grâce aux bons missionnaires qui l'assistent de leur dévouement. Le but de la Rédemption est atteint chez les Montagnais : ils sont tous chrétiens, et chrétiens pratiquants, et chrétiens fervents ; Dieu ne permet pas à l'enfer de semer l'ivraie au milieu de ce bon grain ! C'est la récompense de leur docilité à suivre les enseignements de l'Eglise de Jésus-Christ. — Nous, les blancs, nous méritons de moins en moins ces bénédictions spéciales du Très-Haut ; et, en particulier, nous, Canadiens-Français, nous soutenons une certaine presse qui mine sourdement la foi dans les âmes et la vertu dans les cœurs ; il y a là un crime social dont nous portons la responsabilité et dont nous serons châtiés ici-bas, puisque les peuples sont dès ce monde punis ou récompensés, suivant qu'ils le méritent.”

M. l'abbé Huard nous parle aussi du futur chemin de fer du Labrador ; mais il éloigne la réalisation de ce projet d'une façon absolument désolante pour les gens pressés. Je prends occasion de ce que dit l'auteur à ce sujet pour prier Monsieur le juge Blanchet d'oublier un peu les Pandectes et les Institutes de Justinien, — choses d'un si lointain passé, — pour songer davantage à ce chemin de fer de l'avenir auquel il a presque attaché son nom.

Il ne faut pas juger cette région du nord-est du Saint-Laurent par la seule côte où se fait la pêche à la morue. L'intérieur du pays a peut-être des ressources végétales et minérales qu'on ne soupçonne pas de la rive. A sept milles du poste de la Tête-à-la-

Baleine se trouve l'embouchure de la rivière Saint-Augustin, " une rivière qui fourmille de saumons et de truites d'une grosseur prodigieuse. C'est l'un des plus beaux et des plus importants cours d'eau du Labrador inférieur. Son estuaire, qui a un mille de largeur, est parsemé d'îles bien boisées. Et cette réapparition du règne végétal se fait aussi sentir sur la terre ferme. " J'ai remonté " cette rivière, m'écrivait un missionnaire, jusqu'à vingt milles de " son embouchure, en suivant le bras de l'est. De ce côté elle coule " dans une belle forêt de bouleaux, de sapins, d'épinettes, etc. " Revoir une belle forêt dans cette région ordinairement si dénudée, " produit une jouissance assez difficile à déflor, mais très douce. On " croit se retrouver *au pays*, où de tels aspects nous laissent pour- " tant assez indifférents. Mais l'illusion se dissipe aussitôt que " l'on retourne à la côte."

C'est sans doute dans l'intérieur du pays, là où les plus fortes rivières n'ont plus qu'une largeur relativement minime, que passera le chemin de fer que construiront nos neveux, — voie féconde qui jettera la vie et la civilisation dans toute cette immense région du nord et mettra le Labrador à trois jours de l'Irlande par les vaisseaux rapides.

A part la grande industrie de la pêche, dit M. Huard, il n'est pas impossible que, dans un avenir plus ou moins prochain, on utilise en ce pays quelques autres ressources aujourd'hui à peu près inexploitées.

" Par exemple, les duvets et les plumes des oiseaux de mer pourraient donner lieu à un commerce de quelque importance.

" Les plantes marines pourraient servir à la fabrication de précieux engrais végétaux ; il serait facile aussi d'en extraire divers produits très employés dans l'industrie et dans les arts.

" Les forêts de ce territoire étant composées d'arbres résineux, on y exploitera quelque jour l'industrie des gommés, des résines, et même des goudrons.

" Enfin, les déchets de poissons et de phoques pourraient fort bien servir à la fabrication d'une sorte de guano artificiel, comme cela se pratique dans les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick

" Et si jamais le " Chemin de fer du Labrador " devient une réalité, c'est alors que l'on verra se produire le véritable développement de toute la côte du golfe. A l'époque où nous vivons, cela ne

vaut rien pour un pays d'être entièrement isolé du reste du monde pendant six mois de l'année, surtout lorsque pendant les six autres mois il ne jouit que de communications difficiles. Sans communications aisées, pas de commerce ; sans commerce, pas d'industrie ; et quand il n'y a pas d'industrie dans un pays qui ne peut être agricole, la prospérité y sera toujours fort médiocre. On ne peut imaginer la transformation qui s'opérerait au Labrador, si un chemin de fer le traversait dans toute sa longueur, et le mettait en relations faciles avec le continent américain comme avec les pays d'outre-mer. Il est sûr que l'exploitation des pêcheries et le commerce des fourrures y prendraient une extension nouvelle, tandis que cent industries annexes y seraient créées. L'immense contrée de l'intérieur, encore inconnue, livrerait en ce temps-là d'importants secrets qu'il nous serait aujourd'hui inutile de pénétrer. Qui sait ce que cette région recèle, par exemple, de ressources minières ? Qui sait ce que nos arrière-neveux en tireront de richesses ?

“ Il se fera, un jour, ce chemin de fer du Labrador. On cherche trop à aller vite, aujourd'hui, pour ne pas recourir enfin à ce moyen facile de rapprocher encore l'Europe de l'Amérique. La voie du Saint-Laurent l'emporte déjà de beaucoup sur les autres chemins du commerce. La ligne du Labrador vaudra encore mieux, et fixera définitivement notre prépondérance en fait de communications rapides durant les douze mois de l'année.

“ Seulement, mon cher lecteur, quelque jeune que vous soyez, je ne vous promets pas que vous aurez jamais vous-même l'avantage d'atteindre l'Atlantique par cette voie ferrée. Bien des fois le doux printemps succédera au triste hiver, bien des fois. . . la morue—il faut bien sacrifier un peu à la couleur locale—quittant les sombres profondeurs de l'immense Océan, reviendra en bandes innombrables côtoyer nos rivages du golfe, avant que, dans la gare du Q.-L.-A. (personne n'ignorera alors que cela veut dire *Québec-Labrador-Atlantique*), au pied de la chute Montmorency, les voyageurs partant pour l'Europe entendent le solennel avis : “ En voiture, messieurs ! ”

Ces paroles prophétiques sont vraiment suggestives.

En voiture, messieurs !

En voiture, les Van Horne, les Garneau, les Beemer et les Scott des générations futures !

En voiture, les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, de Chicago, de New-York !

En voiture, les touristes de Pékin, de Vancouver et de Winnipeg !

En route pour Betsiamis, pour Saint-Victor de la Rivière-aux-Graines, la grande cité ! . . . ; pour la Pointe-aux-Esquimaux, les Roches Puyjalon, Natashquan, Saint-Charles du Labrador, l'océan Atlantique ! . . .

En ce temps-là, l'île d'Anticosti aura livré tous ses secrets ; ses bords enchanteurs, couverts de jardins et de villas, ne connaîtront plus les naufrages, et le chemin de fer circulaire construit par Menier-le-Parisien, aura chassé l'ombre éplorée de Gamache jusque dans les profondeurs des forêts !

Merci à M. l'abbé Huard de nous avoir fait entrevoir au moins quelques-unes de ces brillantes perspectives.

Je voudrais, avant de terminer, signaler avec quelques détails ce que l'auteur raconte des "jardins suspendus" de la Rivière-Pentecôte, des mœurs du homard, de l'influence des foies de morue sur les parfums des grèves, et ce qu'il dit aussi des instincts carnassiers de ces horribles bêtes qu'on appelle les chiens du Labrador. Mais cela nous entraînerait trop loin ; et d'ailleurs, il faut lire ces choses dans leur forme originale.

Je renvoie donc le lecteur à l'auteur. Il verra que le nouvel ouvrage de M. l'abbé Huard mérite d'être lu même par ceux qui ne lisent que les livres excellents.

ERNEST GAGNON.

Québec, 22 novembre 1897.



A TRAVES LES LIVRES

Livre généalogique de la Famille. Sous ce titre, M. JOSEPH CADIBUX a publié un magnifique registre illustré, destiné à perpétuer dans les familles, le souvenir des événements remarquables qui s'y produisent, aussi bien que l'histoire des ancêtres.

C'est un livre qui devrait se trouver dans toutes les familles canadiennes. Il sera la source de beaucoup d'heureux moments consacrés aux souvenirs du passé, et souvent, d'une très grande utilité, dans les affaires importantes de la vie.

Voilà encore un beau présent à faire à l'occasion du nouvel an, ou le jour de la fête d'un chef de famille. Il est en vente chez l'auteur, n° 97, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Nos lecteurs nous permettront de signaler de nouveau à leur attention deux ouvrages remarquables, qui ont paru tout récemment dans notre littérature canadienne :

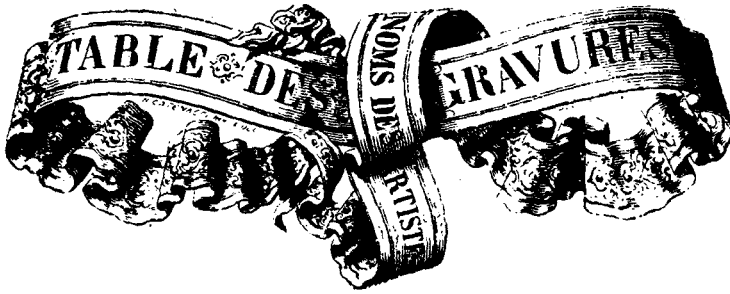
Les Poissons d'eau douce du Canada, par A.-N. MONTPETIT, 1 vol. gr.-in-8°, et **Labrador et Anticosti**, par l'abbé V.-A. HUARD, 1 vol. in-8°.

Le premier est certainement un des plus beaux livres qu'ait produits la typographie de notre pays et fait honneur à la maison C. O. BEACHEMIN ET FILS. Il est orné de douze magnifiques lithographies et de nombreuses gravures représentant les différents poissons que l'on rencontre dans nos rivières et les engins qui servent à les pêcher. Dire que le texte de ce beau traité est de M. A.-N. MONTPETIT, c'est dire l'intérêt qu'il peut offrir au lecteur. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir en donner une primeur dans nos numéros de juin et juillet et l'on a pu juger combien la lecture de l'ouvrage serait attachante. Nous voulions en donner un second chapitre traitant du *Maskinongé*, mais l'ouvrage ayant paru dans l'intervalle, il nous a paru qu'il valait mieux laisser nos lecteurs lire l'ouvrage lui-même. Il est utile et instructif pour tous, mais il fera surtout les délices de ceux qui ont la bonne fortune de pouvoir aller tendre leurs lignes, sur nos lacs et nos rivières, pendant la belle saison.

Non moins intéressant, quoique plus modeste dans la forme, est l'ouvrage de M. l'abbé HUARD : *Labrador et Anticosti*. Nous venons d'en terminer la lecture, et nous devons avouer que c'est par un attrait irrésistible que nous avons fait cette lecture d'un bout à l'autre du volume. Nos nombreuses occupations nous défendaient pour ainsi dire de l'entreprendre, mais une fois commencé, il nous a fallu aller jusqu'au bout, tant cette lecture est rendue attrayante par l'esprit et la verve dont il est animé, et les anecdotes intéressantes dont il est parsemé.

Voilà deux livres qui se recommandent à tous ceux qui auront des étrennes à faire à l'occasion du nouvel an. Il est impossible de trouver parmi les livres étrangers, rien de plus utile et de mieux choisi pour nos jeunes Canadiens, et c'est en même temps faire acte de patriotisme, en encourageant notre littérature canadienne-française, qui généralement est si peu favorisée.

A. L.



GRAVURES ARTISTIQUES.

	PAGES.
La sagesse de Salomon, d'après Ludwig Knaus	2
Voici toute ma parure, d'après H.-F. Schopin.....	66
Marie enfant, d'après F. Ittenback.....	80
Les Chrétiens s'éloignent du sanctuaire détruit du Judaïsme, fragment du <i>Sac de Jérusalem</i> , par Titus, d'après W. Kaulbach	130
La jeune Chrétienne entrant dans l'arène, d'après Gabriel Max.....	194
Jeanne Gray, d'après Paul Delaroche.....	258
Le Paradis terrestre, paysage idéal, auteur inconnu	322
Sauvé, d'après H. Sperling.....	386
Le bon Samaritain, d'après B. Plockhorst.....	450
A Revoir! d'après A.-J. Elsley.....	514
La Cathédrale de Reims.....	578
Sainte Cécile, d'après G. Naujok.....	642
La Première Communion, d'après Jules Breton.....	706

PORTRAITS.

Bernier, M.-T.-Alfred, sénateur de la Province du Canada.....	148
Michel, Angélique, Montagnaise de Godbout.....	626

GRAVURES D'ILLUSTRATION.

Une consultation, nouvelle illustrée par J.-B. Lagacé.....	2
Du coin le plus éloigné et le plus sombre une forme féminine se détacha.	149
Cette riieuse fillette qui, si gentiment, lui criait bonjour de son balcon feuillu.....	151
Elle en ouvrit avec peine la porte.....	159
<i>Il n'avait sous les yeux qu'un cadavre</i>	161
<i>Bettine</i> , la bouquetière de Paris.....	268
Le Brochet.....	363

Edith et Pussy, nouvelle, illustrée par J.-B. Lagacé :

Leur mère les avait amenées en France et placées dans un pensionnat de la capitale.....	497
Pussy se trouvait sur son épaule.....	502
Un matin on le trouva mort sur le lit.....	509

Even le Fol, nouvelle, illustrations d'Alexis Lemaistre :

Tout en travaillant le sculpteur sur bois me causait.....	561
On l'a trouvée au pied du bénitier d'une paroisse bien loin d'ici....	563
Mère, c'est Even le Fol et son guillon.....	592
Even s'était assis sur le banc, et sur son épaule droite le goéland se tenait immobile.....	594
Oh! mon cabinet de toilette de Puybaré.....	086
Tandis qu'Even faisait passer les grains du chapelet entre ses doigts, je me reposais avec délices.....	688
" Elle est perdue! criait-il.—Elle est perdue".....	698
Je me suis trouvé avec une jeune fille qu'on appelait Aliette.....	704
Leur petite Aliette faisait la joie de tous et surtout de l'oncle Even qui ne pensait qu'à elle, on peut le dire.....	722
<i>Sit nomen Domini benedictum! Voilà l'enfant!</i>	735

ARTISTES DONT LES ŒUVRES SONT REPRODUITES.

Breton, Jules.....	706
Delaroche, Paul.....	258
Elsley, A.-J.....	514
Ittenback, F.....	80
Kaulback, W.....	130
Knaus, Ludwig.....	2
Max, Gabriel.....	194
Naujok, G.....	642
Plockhorst, B.....	450
Schopin, H.-F.....	66
Sperling, H.....	386

TABLE DES MATIERES

Année (une) en pays Rémois, épitomé de l'année du centenaire, par Léon de Sussex.....	579, 660
A propos d' " Etudes anglaises," par Gaston.....	606, 645
A qui l'enfant, par T.-A. Bernier, sénateur.....	67, 131
A travers les livres.....	191, 317, 445, 640, 765
Berlioz, Hector, d'après ses mémoires, par A. Letondal.....	351, 388
Bimétallisme (le) dans la dernière campagne présidentielle aux Etats-Unis, par J. Levasseur.....	25
Betsiamis, par l'abbé V.-A. Huard.....	625
Brochet (le), par A.-N. Montpetit.....	362, 438
Cathédrale (la) de Reims, par A. Leglaneur.....	638
Causerie anecdotique, par A. Leglaneur.....	15, 265
Considération sur les lois et la constitution de l'Angleterre, par J.-A. Prud'homme.....	282, 334, 405
<i>Consultation</i> (une) nouvelle, par Paul Dys.....	149
Conversions catholiques et recrutement protestant, par E.-M. Hamon, S. J.	163
Création (la), le Déluge et l'Antiquité de l'homme, par C. de Kirwan.....	174, 203, 276
Edith et Pussy, fidélité du chat, nouvelle, par Eug. Aubert.....	497
Etude de mœurs judiciaires, par J.-L. Archambault.....	424, 534, 671, 739
Etude sur Gabriel Max et son œuvre, par Eug. Aubert.....	195
Etude sur Jules Breton et son œuvre, par Eug. Aubert.....	707
Even le Fol, nouvelle, par M. Delorme.....	550, 592, 682, 716
Froid (le) et la chaleur sur la terre, par A. Leglaneur.....	100
Grey, Jeanne, par Rachel Letendre.....	259
Guérin, Charles, par Ernest Gagnon.....	739
Hotel (l') de Rambouillet, par l'abbé G. Bourassa.....	451, 517
Labrador et Anticosti, par Ernest Gagnon.....	757
Lolita, nouvelle, par George du Devens.....	51, 111, 182, 243, 298, 370
Mémoires de M. l'abbé de Bessonnie en faveur de miss Diana, par Eug. Portalié, S, J.....	228
M. l'abbé Apollinaire Gingras, étude littéraire, par l'abbé N. Degagné.....	470
Mois (le) des roses, poésie par R. Del Mas.....	401
Où est le repos du cœur? poésie par R. Del Mas.....	495
Paysage (la), par A. Leglaneur.....	323
P. Claude-Godefroy Coquart, S. J. (le), premier apôtre de la Rivière-Rouge, par L.-A. Prud'homme.....	81
Poissons (les) d'eau douce du Canada, par A.-N. Montpetit.....	361
Problème (un) d'affinité, singulière solution d'un juriconsulte français, par J.-H. Marlun.....	211
Quelques réflexions à propos du tableau de H. Sperling: " <i>Sauré</i> ," par Alphonse Leclaire.....	387
Quelques réflexions à propos du tableau de B. Plockhorst: " <i>Le bon Samaritain</i> ," par Alphonse Leclaire.....	451
Quelques réflexions à propos du tableau de A.-J. Elsley: " <i>A Revoir</i> ," par Alphonse Leclaire.....	515
Quelques réflexions à propos du tableau de George Naujok: " <i>Sainte Cécile</i> ," par Alphonse Leclaire.....	643
Sciences (les), les Arts et les Hommes, par A. Leglaneur.....	39, 93
Sur la brèche, par Marie Aymong.....	511
Usure (l') et les usuriers, par J. Germano.....	3
Vie (la) américaine, par George du Devens.....	42, 103